

CAHIER DES PAYSAGES

2026 - 2041



parcduluberon.fr

SOMMAIRE

Le cahier des paysages	3
La définition des Unités paysagères	3
La présentation des Unités paysagères du territoire du Parc.....	4
Le pays du Calavon.....	6
Les Monts de Vaucluse	10
Le massif du Luberon	14
Le pays d'Aigues.....	18
La vallée de la Durance	22
Le paysage entre Lure et Luberon	26
La montagne de Lure*	30
Le plateau d'Albion	34
Les Objectifs de Qualités Paysagères et les structures paysagères.....	38
Les structures paysagères du territoire de Parc	38
Les paysages remarquables	62
Les Objectifs de Qualité Paysagères du territoire de Parc.....	63
Synthèse des croisements entre les Unités Paysagères, les structures paysagères du Plan de Parc, les Objectifs de Qualités Paysagères et les mesures de la Charte du Parc.....	72
ANNEXES	75
Annexe 1 : synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l'atlas des paysages des Alpes de haute-Provence et du Vaucluse.....	76
Annexe 2 : Présentation du Plan de Paysage Luberon-Lure	80
Programme d'actions du Plan de Paysage Luberon-Lure	83

LE CAHIER DES PAYSAGES

Le cahier des paysages présente une synthèse des études paysagères portées sur le territoire du Parc afin d'apprécier les caractéristiques et les enjeux paysagers le concernant.

Il s'appuie notamment sur les données issues des atlas de paysage¹ des Départements du Vaucluse (réactualisé en 2013) et des Alpes de Haute-Provence (réactualisé en 2017) ; ainsi que sur les données issues du plan de Paysage Luberon-Lure² réalisé par le Parc Naturel régional du Luberon en 2020 dans le cadre d'une concertation élargie sur l'ensemble du périmètre d'extension de la charte (voir annexe2).

Le cahier des paysages permet ainsi une mise à l'échelle de ces divers documents afin de proposer une vision cohérente du paysage et de ses enjeux sur le territoire du Parc.

La définition des Unités paysagères

Le territoire du Parc étant situé à cheval sur deux départements, les unités paysagères³ du territoire du Parc sont artificiellement découpées selon des limites administratives. De plus, la précision des échelles et la finesse du découpage des unités paysagères diffère selon la méthodologie d'analyse propre à chaque département.

Ainsi le découpage réalisé par le département des Alpes de Haute-Provence dans son atlas de paysage distingue deux niveaux d'échelle pour l'analyse : des unités paysagères très morcelées et précises, et des ensembles paysagers plus globalisant intégrant plusieurs de ces unités paysagères.

Les ensembles paysagers définis par les Alpes de Haute-Provence correspondent à une échelle d'analyse similaire à celle réalisée par le Département du Vaucluse pour dégager ses unités paysagères.

- Ainsi, la définition des unités paysagères du territoire du Parc s'est donc appuyée sur les ensembles paysagers de l'atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence et sur les unités paysagères de l'atlas des paysages du Vaucluse ; ceci afin d'identifier des unités paysagères homogènes et cohérentes à l'échelle du territoire du Parc.

1 **Un atlas de paysage** (article L 350-1B du Code de l'Environnement) est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.

2 « Le **Plan de paysage** est un outil de prise en compte du paysage (qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement) dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire... Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. », ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2017

3 Une **unité paysagère** désigne une partie continue de territoire cohérent d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues », ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, 2015

- Une fusion d'unités paysagères, artificiellement scindées en deux comptes tenus des périmètres administratifs des départements, a également été proposée.
Ainsi, pour illustrer : l'unité paysagère « massif du Luberon » du territoire du Parc correspond à la fusion de l'unité paysagère « le Luberon intérieur » du département du Vaucluse et de l'ensemble paysager « Luberon oriental » du département des Alpes de Haute-Provence.
La chaîne du Luberon s'étend effectivement sur 77 km de part et d'autre de ces deux départements, les structures paysagères et les enjeux y sont similaires et une fusion en une seule unité paysagère cohérente s'imposait donc à l'échelle du périmètre du Parc.
- Les unités paysagères sont donc des entités cohérentes d'un point de vue paysager et s'affranchissent de toute cohérence administrative.
On peut donc retrouver une même commune sur plusieurs unités paysagères.
Le découpage des unités paysagères se fait selon une limite floue et s'appuie sur des éléments de relief, de structures paysagères qui peuvent donc couper artificiellement une commune ou une EPCI sur plusieurs unités paysagères distinctes (ex : la commune de Bonnieux se retrouve sur 2 unités paysagères distinctes : la partie « basse » de la commune située dans la plaine du Calavon au Nord est intégrée à l'unité paysagère « Pays du Calavon » ; et la partie « haute » au Sud, du piémont jusqu'aux crêtes, est intégrée à l'unité paysagère « Massif du Luberon »).

La présentation des Unités paysagères du territoire du Parc

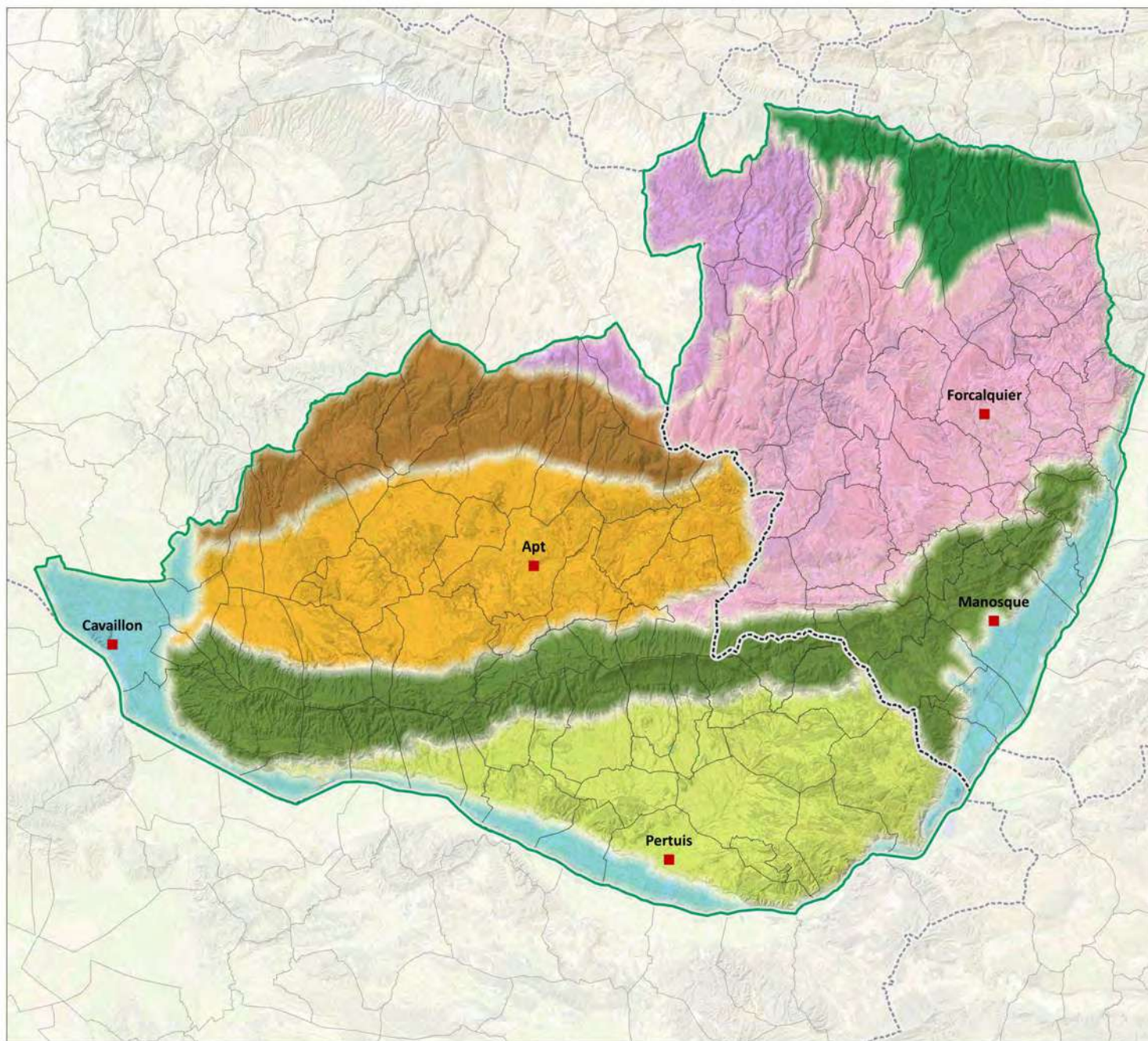
Les unités paysagères du Parc naturel régional du Luberon sont ainsi au nombre de 8 :

- La montagne de Lure
- Le paysage entre Lure et Luberon
- Le plateau d'Albion
- Le massif du Luberon
- Le pays du Calavon
- Les Monts de Vaucluse
- Le Pays d'Aigues
- La vallée de la Durance

La **cartographie** ci-dessous localise les différentes unités paysagères sur le territoire.

Leurs caractéristiques sont détaillées dans des **fiches de présentation des Unités Paysagères** qui précisent quelles sont les communes et EPCI concernées par chaque unité paysagère, de détailler les structures paysagères inhérentes, de cibler les enjeux propres à chaque unité paysagère...

Un bloc-diagramme et des photos permettent de visualiser leurs caractéristiques...et des mots d'acteurs issus de la concertation réalisée dans le cadre du plan de paysage permet d'appréhender la perception que peut en avoir le grand public, les élus, les divers aménageurs actifs sur le territoire...



Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Unités paysagères du plan de paysage

Légende

Unités paysagères du plan de paysage

- Massif du Luberon
- Montagne de Lure
- Monts de Vaucluse
- Pays d'Aigues
- Pays du Calavon
- Paysage entre Lure et Luberon
- Le plateau d'Albion
- Vallée de la Durance

Limites administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Limites communales
- Limites départementales
- Principales villes



0 2,5 5 km

Date : 03/06/2022
Sources : PNR, DDT84, DDT04, BD TOPO, BD Alti, Landsat 7
BaseDeDonnées : GIGN PNR 2007-2022
Cartographie : M. KREBS-SIT-PNR-PACA-Luberon
./ref_charte2039_diag_paysage_1

Le pays du Calavon

Communes	Apt, Auribeau, Les Beaumettes, Bonnieux, Buoux, Cabrières d'Avignon, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Maubec, Ménerbes, Oppède, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-les-Apt, Viens, Villars
EPCI	Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV)
Mots clés	Plaine, Calavon, Pierre sèche, Ocre, Cerisiers, Silhouettes Villageoises, Axe routier majeur RD900



Les structures paysagères caractéristiques

LES NOMBREUX VERGERS DE CERISIERS



Cette culture a été encouragée pour l'industrie des fruits confits, production traditionnelle d'Apt. Une spécialisation des cultures s'est opérée là où on trouvait autrefois une grande variété d'arbres fruitiers.



LES VERSANTS BOISÉS

La garrigue et les boisements couvrent les versants des reliefs : chênes verts sur les basses pentes des Monts de Vaucluse (adret), chênes blancs sur le versant du Luberon (ubac). Les boisements pionniers de pins d'Alep ont colonisé d'anciennes parcelles agricoles abandonnées.

LES VILLAGES PERCHÉS REMARQUABLES

Ce bassin est densément peuplé. Les villages se sont implantés sur de petits reliefs ou Reussillon, ou sur les versants et rebords de plateau, très souvent sur les zones d'affleurement de molasse. Ces implantations d'origine médiévale sur des sites défensifs (castra) et à l'abri des inondations, correspondent souvent à la présence de sources. Les villages perchés sont, ici particulièrement remarquables par leur nombre, la diversité de leurs sites, le caractère de leur silhouette. Ils s'alignent le long des versants du Luberon.



LES MAS ISOLÉS



Les mas isolés de la plaine sont composés de plusieurs corps de bâtiments regroupés souvent autour d'une cour en L ou en U. Certaines de ces fermes à cour fermée sont situées sur les sites de villas gallo-romaines et leur forme en est vraisemblablement une reminiscence.

LES ROUTES DE QUALITÉ



De nombreuses routes secondaires sillonnent l'ensemble de ce territoire. Des ouvrages de pierre bordent les routes et forment leur soutienement. Des bandes boisées de chênes blancs ou des arbres fruitiers accompagnent certains tronçons.

LA D900 AXE STRUCTURANT

La D900 qui structure cet espace reprend le tracé de la voie Domitienne qui suivait le Calavon depuis Cavallent jusqu'à Gordes. Elle franchissait la rivière au pont Julien, vestige romain. Il s'agit d'un axe de voirie majeur, découvert du paysage du département. Cette voie de communication importante a attiré l'implantation d'établissements industriels et commerciaux. Des bâtiments industriels et chemins d'usines se signalent sur le territoire, en particulier autour d'Apt : ils témoignent de la vocation artisanale et industrielle de ce secteur (carreaux de terre cuite, fruits confits, ocre).



LES COLLINES AU CŒUR DE LA PLAINE



Les parcelles, de taille moyenne ou modeste, allongées en longueur, sont structurées par le réseau de canaux, de "maires, filiales ou roulines" suivant leur taille, leur fonction et l'appellation locale. Utilisées pour l'irrigation ils servent également au drainage des parcelles. Des canaux de Provence poussent sur les talus et marquent leur présence.

LES CULTURES TRADITIONNELLES NON IRRIGUÉES



Le canal de Carpentras marque la limite ouest du bassin : l'irrigation gravitaire ne dessert pas ce territoire, seules des portions sont aujourd'hui irriguées sous pression. Traditionnellement il s'agissait donc de cultures "sèches" avec, sur les pentes, l'aménagement de terrasses de culture (tristanques ou bancasous). La vigne occupe aujourd'hui de vastes superficies. Les parcelles sont modestes sur les secteurs de relief, plus vastes au cœur du bassin. Dès que l'on pénètre dans la vallée depuis l'Ouest, les haies de cyprès disparaissent : la vallée est relativement abritée du mistral par rapport à la plaine du Comtat.

* voir page 99 p. 106



Caractéristiques

Le Pays du Calavon est un bassin majoritairement agricole, délimité par des espaces boisés, au Nord par les Monts de Vaucluse et au Sud par le massif du Luberon.

Les cultures sont diversifiées (vergers de cerisiers, vignes, terres arables...) et s'étagent de la plaine aux pratiques plus industrielles jusqu'au piémont des massifs sous la forme d'un parcellaire plus réduit et intégré à la pente, structuré par un réseau de terrasses de culture encore visibles par endroits. Traditionnellement de culture sèche (absence d'irrigation gravitaire), de l'eau sous pression provenant de la Durance et traversant le Luberon à Bonnieux irrigue des portions du territoire.

La richesse du patrimoine de pierre sèche s'observe aussi par la présence de patrimoine vernaculaire (borie, cabanon, ...).

Un axe routier structurant traverse cette unité paysagère d'Est en Ouest en longeant la rivière du Calavon, et permet d'accéder aux villages de la plaine et perchés sur le piémont des massifs, ces derniers affichant une fière silhouette villageoise.

Cette unité paysagère est caractérisée par la présence d'un riche patrimoine géologique, le massif des Ogres. Exploité historiquement par l'homme, ce patrimoine géologique reste perceptible de nos jours sous la forme de falaises colorées qui génèrent une forte attractivité touristique.

Enjeux

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Valoriser les paysages fortement perçus

Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets (carrière, dispositifs énergétiques, véloroute....)

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

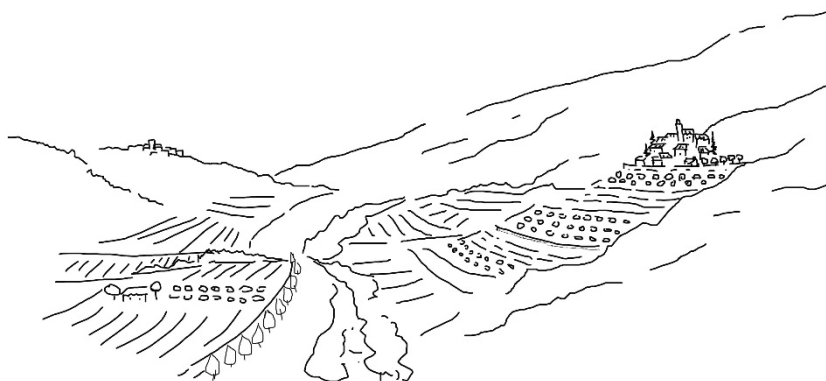
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du Pays du Calavon :

Valorisent le patrimoine bâti

« Nous avons une armature bâtie patrimoniale », j'apprécie « la beauté de nos villages »...

Apprécient les pratiques agricoles générant un paysage rural qualitatif

« L'équilibre entre le sauvage et le cultivé », j'apprécie « le paysage qui vient du sol et comment les humains l'exploitent »





Les éléments paysagers du plan de Parc Pays du Calavon



Paysage

- Colis routiers
- Point de vue
- Porte d'entrée du territoire
- Silhouette villageoise
- Site d'intérêt ponctuel
- Site d'intérêt linéaire
- Crête majeure
- Défilés et gorges
- Itinéraire d'intérêt paysager
- Route pittoresque
- Sequence routière à requalifier
- Carrières en activité

Mobilité douce

- Extension véloroute
- Véloroute
- LGV
- Autre voie ferrée

Vocations préférentielles des sols

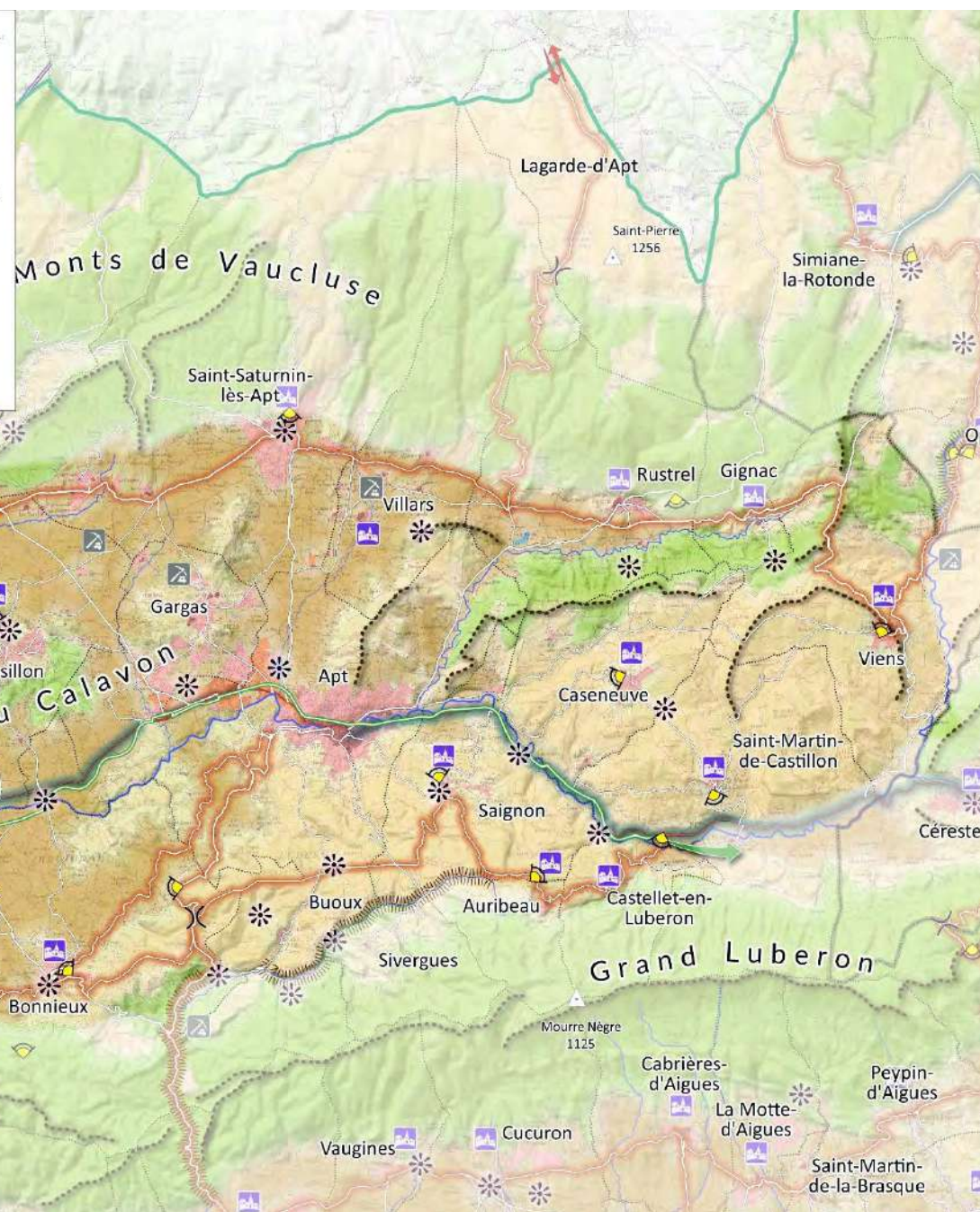
- Zone urbaine dense historique
- Zone urbaine pavillonnaire
- Zone d'activité
- Terroir irrigable
- Montagne sèche
- Zone de nature et de silence
- Plan d'eau

Relief et hydrographie

- Sommet
- Cours d'eau

Limites administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Limite communale
- Limite départementale



Les Monts de Vaucluse

Communes	Lagarde d'Apt, Gignac, Rustrel, Villars, Saint-Saturnin-les-Apt, Lioux, Murs, Joucas, Gordes, Cabrières-d'Avignon, Lagnes, Simiane-la-Rotonde
EPCI	Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV)
Mots clés	Forêt de chêne vert, Patrimoine de pierre sèche, habitat isolé



Les structures paysagères caractéristiques



L'HABITAT ISOLÉ RARE

Des fermes isolées, ainsi que quelques châteaux et chapelles, sont disséminés sur ce territoire. En périphérie du massif, en revanche, un habitat dispersé récent s'est multiplié.

UN MASSIF PEU HABITÉ



Les villages sont implantés sur la périphérie du massif, accolés à ses pentes, comme Gordes et Saint-Saturnin-les-Apt dominant la vallée du Calavon, ou Pernes-les-Fontaines et Saint-Didier au-dessus du Comtal-Venésien. Seuls deux villages, Lioux et Murs ont trouvé des sites d'implantation favorables au cœur du massif : un fossé d'affleurement et un petit plateau.



LES PETITES ROUTES SINUEUSES

Un réseau assez dense de petites routes départementales parcourt le massif. Elles sont d'origine récente : au XIX^e, la carte de Cassini n'indique la présence que de l'actuelle RD 290 entre Saint-Saturnin-les-Apt et Sault. Ces voies très sinueuses empruntent les combes et vallons et leur tracé est mis en valeur par des haies taillées ou des bordures de pierre.

UN VASTE MASSIF FORESTIER

Ce massif karstique s'identifie avant tout par son couvert forestier continu et uniforme.



UN RICHE PATRIMOINE DE PIERRES SÈCHES

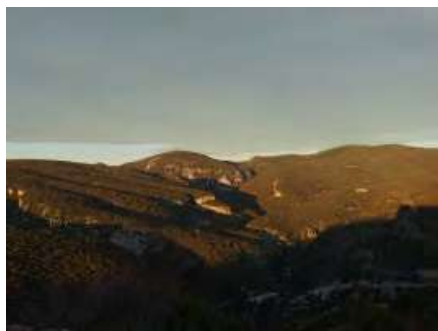


Le calcaire blanc ou gris des Monts de Vaucluse et du plateau d'Albion, qui se délite en blocs, a favorisé la présence de bornes, argilière, murs de refendage, trempes et de soutènement...

LES CULTURES EN "TIMBRE POSTE"

Les surfaces agricoles se limitent à quelques rares situations favorables : fonds de vallons ou de fossés d'affleurement, replats ou collines, où le sol s'est accumulé. Les productions y sont très diversifiées : céréales, lavandes, cerisiers, amandiers, vignes (AOC Côtes du Ventoux) et olivage.





Caractéristiques

Les Monts de Vaucluse sont composés de doux reliefs s'étagant du Ventoux au bassin d'Apt et au plateau de Sault.

Ce massif karstique est presque intégralement couvert d'une forêt de chêne vert composant une toile de fond pour de nombreux points de vue.

On constate une faible présence humaine : quelques parcelles agricoles préservant des arbres isolés remarquables, des routes sinueuses empruntant combes et vallons dont le pittoresque est renforcé par la qualité des bords de route (haies taillées, bordures de pierre...) et reliant des villages isolés dont la silhouette villageoise est souvent très affirmée.

La richesse du patrimoine de pierre sèche s'observe aussi par la présence de patrimoine vernaculaire (borie, cabanon, mur de la peste...).

Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Préserver les arbres remarquables

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles

Préserver la qualité du front urbain

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP3 Valoriser les ressources en eau « cachée »

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 21 Valoriser les cols

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

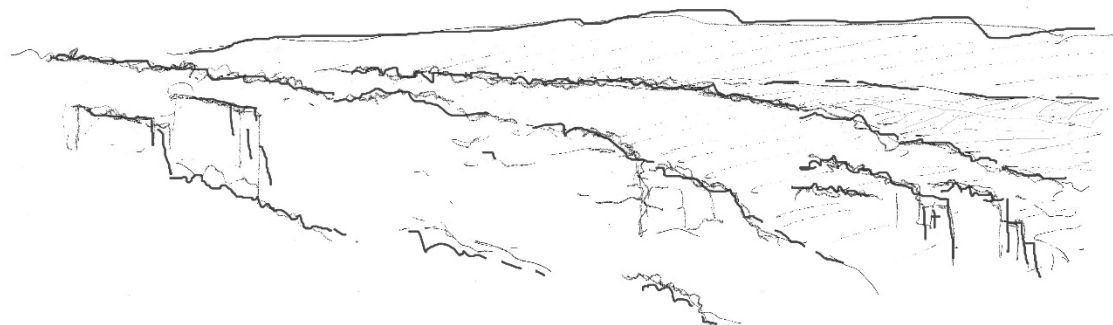
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère des Monts de Vaucluse :

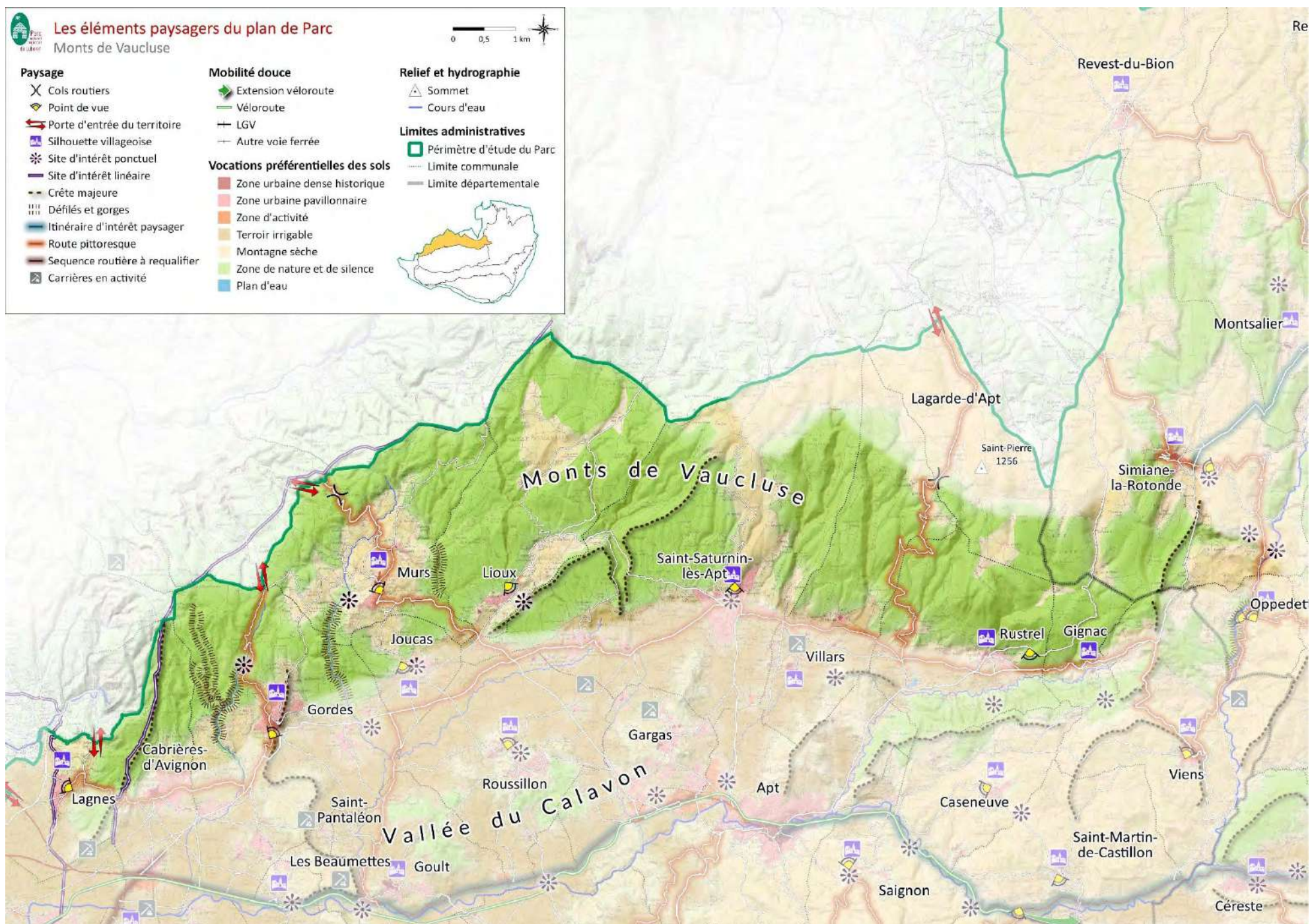
Valorisent le patrimoine de pierre sèche

J'apprécie « Le patrimoine de pierre sèche est un ouvrage drainant. Il lutte contre l'érosion »

Apprécie la tranquillité de ce paysage rural qualitatif écarté des grands sites touristiques

J'apprécie qu'il y ait ici « Moins de tourisme », j'apprécie « les sites les plus calmes et les plus verts »





Le massif du Luberon

Communes	Les Taillades, Robion, Maubec, Oppède, Ménerbes, Lacoste, Bonnieux, Buoux, Sivergues, Auribeau, Castellet-en-Luberon, Saint-Martin-de-Castillon, Céreste, Montjustin, Villemus, Saint-Martin-les-Eaux, Dauphin, Saint-Maime Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vauignes, Cucuron, Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon, La Bastide-des-Jourdans, Montfuron, Pierrevet, Corbières-en-Provence, Sainte-Tulle, Manosque, Volx, Villeneuve, Niozelles
EPCI	Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) Communautés de Communes Haute-Provence Pays de Banon Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) Communauté de commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
Mots clés	Crête du Luberon, craux, forêt, fermes isolées, patrimoine de pierre sèche, pastoralisme



Les structures paysagères caractéristiques

DE VASTES VERSANTS BOISÉS



Les versants du Luberon sont couverts de forêts. À l'ouest, côté pays d'Aigues, les chênes verts, chênes blancs, et pins d'Alep dominent. À l'est, côté Calavon, les hêtres, chênes blancs, pins sylvestres, érables et pins noirs d'Austriche sont présents. Une cédraie s'étend sur les crêtes orientales du Petit Luberon suite aux semis et plantations de 1860 (*Cedrus atlantica*) et à leur extension naturelle. Sur le plateau des Claparèdes, de nombreux bosquets et taillis entrecroisent les cultures.

LES PELOUSES DES CRÊTES



Les pelouses steppiques des crêtes en ligne droite et ondulées sur les sommets succèdent brusquement à la forêt. Elles sont pâturées par des troupeaux transhumants.

LE PLATEAU DES CLAPARÈDES



Les Claparèdes correspondent à un plateau de molasse miocène rattaché structurellement au Petit Luberon. Les paysans ont dû épierrer leurs champs sur le plateau pour les mettre en culture. Ils ont accumulé les pierres en gros tas disséminés, les « claps » (foin) est issu le nom « Claparèdes », et les ont également utilisées pour des constructions en pierre sèche.

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ARCHITECTURE DE PIERRE SÈCHE



Le plateau des Claparèdes constitue un site majeur pour l'architecture de pierres sèches. Les cabanes (dites « borios ») sont nombreuses, de formes variées et bien préservées. Des murs de pierres sèches délimitent les parcelles et témoignent également de l'immixtion d'anciennes terrasses agricoles, les restanques, sur les versants des vallons (vers Rioux).

LES CRAUX DU PETIT LUBERON



Les craux sont des surfaces aptes dans les calcaires jurassiens. Les fermes se sont installées sur des lambeaux de sables et molasses miocènes qui ont permis la formation des sols cultivables grâce à leur capacité à retenir l'eau. Les champs soulignent les limites d'affaissement des sables.

LES FERMES ET MAISONS ISOLÉES

Cette partie du Luberon est peu habitée. Quelques fermes et maisons isolées sont situées sur les craux ou dans le combe de Lourmarin. Le plateau des Claparèdes est davantage occupé : habitations et fermes isolées, hameaux, voire petits villages tel Buoux.



DES POCHES DE CULTURES

Les craux sont mis en valeur par l'élevage et par les cultures de vignes et d'oliviers. Sur le plateau des Claparèdes, outre l'élevage, l'activité agricole repose sur la culture du lavandin et les plantations d'arbres fruitiers. Les gorges de l'Aiguillon offrent peu de terrains cultivables ; seuls quelques vallons abritent des champs.

DES ROUTES REMARQUABLES

Ces territoires sont à l'écart des grands axes routiers. Le réseau routier bénéficie de tracés et de profils remarquables, accompagnés d'ouvrages de pierre qui représentent un premier plan paysager de grande qualité.



Caractéristiques

L'unité paysagère du massif du Luberon couvre intégralement les crêtes et le piémont de cette montagne qui s'étire sur 77km d'Est en Ouest et culmine à 1125m. Ce paysage de moyenne montagne, isolé et d'aspect sauvage est néanmoins marqué par la présence de l'homme : sylvopastoralisme, présence d'un patrimoine de pierre sèche, espace de loisirs de pleine nature, présence de petites poches de culture (élevage, lavande sur les craux et le plateau des Claparèdes)...

L'Aiguebrun, un affluent de la Durance, emprunte une faille séparant le Petit du Grand Luberon. Il a creusé d'impressionnantes gorges entaillant des couches calcaires du massif dont les falaises sont réputées dans le milieu de l'escalade.

La combe de Lourmarin longe ce ruisseau et permet de traverser le massif du Nord au Sud sur une route très fréquentée.

Les autres points de passage sont le col de Vitrolles, le col de Montfuron et le défilé du Largue à l'extrémité orientale.

Les versants du Luberon sont boisés : chêne vert blancs et pins d'Alep au Sud (adret) et chênes blancs, hêtres et pins sylvestres au Nord (ubac).

La pression en pâturage sur les pelouses des crêtes diminue et le paysage ouvert est colonisé par une strate arbustive (buis..).

Une forêt majestueuse de cèdre est entretenue sur le Petit Luberon.

Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Aménager et apporter de la qualité aux abords des cols, gérer la fréquentation et valoriser les panoramas

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques.

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 21 Valoriser les cols

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

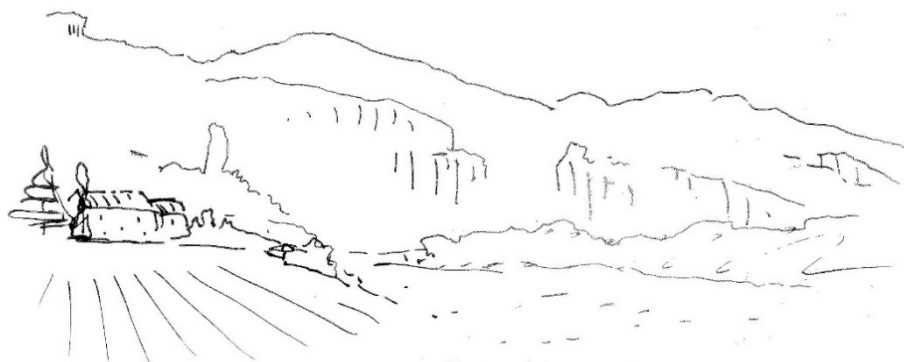
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du massif du Luberon :

Valorisent unanimement la qualité de cet espace, identifié comme le plus apprécié sur le territoire

« un paysage emblématique du Luberon »...

Apprécient les grands espaces de pleine nature, propices à ressentir un sentiment de liberté que l'on peut apprécier au cœur de ce massif :

« le calme, la faune et la vie rurale », j'apprécie « la présence de l'eau dans l'Aiguebrun et les falaises, les vues sur le grand paysage », « c'est un très grand bonheur de marcher au milieu de cette belle nature »





Les éléments paysagers du plan de Parc

Massif du Luberon



Paysage

- ✕ Cois routiers
- ◆ Point de vue
- ➔ Porte d'entrée du territoire
- 🏡 Silhouette villageoise
- ✳ Site d'intérêt ponctuel
- Site d'intérêt linéaire
- Crête majeure
- |||| Défilés et gorges
- Itinéraire d'intérêt paysager
- Route pittoresque
- Sequence routière à requalifier
- 🏗 Carrières en activité

Mobilité douce

- ◆ Extension véloroute
- Véloroute
- LGV
- Autre voie ferrée

Vocations préférentielles des sols

- Zone urbaine dense historique
- Zone urbaine pavillonnaire
- Zone d'activité
- Terroir irrigable
- Montagne sèche
- Zone de nature et de silence
- Plan d'eau

Relief et hydrographie

- △ Sommet
- Cours d'eau

Limites administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Limite communale
- Limite départementale



Le pays d'Aigues

Communes	Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vauines, Cucuron, Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon, La Bastide-des-Jourdans, Cadenet, Villelaure, Pertuis, La Bastidonne, La Tour-d'Aigues, Mirabeau, Beaumont-de-Pertuis, Ansouis, Sannes, Saint-Martin-de-la-Brasque, Grambois
EPCI	Communauté de commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Mots clés	Sources, châteaux, vignes, silhouette villageoise, alignement d'arbres



Les structures paysagères caractéristiques

LES COLLINES BOISÉES



Au cœur de ce bassin, de nombreux petits bois soulignent les ondulations de la topographie.

UNE FORTE PRÉSENCE DE LA VIGNE



Le territoire est largement mis en valeur par l'agriculture. La vigne occupe une place prépondérante, favorisée par l'appellation d'origine contrôlée Côtes du Luberon.

LES NOMBREUX VERGERS



En complément de la vigne une certaine polyculture est encore présente avec : les vergers de cerisiers, d'oliviers, et des parcelles de céréales. La taille des parcelles varie suivant les cultures.

LES VILLAGES PERCHÉS



Les villages sont groupés, accrochés sur le versant sud du Luberon, comme Cabrières-d'Aigues ou perchés sur les reliefs secondaires tel Ansouis. Les safrans du miocène (grès tendres) affleurent sur de vastes surfaces et forment ces tertres sur lesquels les villages ont été bâtis. Les alignements de platanes structurent les entrées et les tours de villages, en lieu et place des anciennes lignes des remparts.

LES VERSANTS BOISÉS



Les boisements couvrent le versant sud du Luberon et les collines au sud d'Ansouis et autour de Mirabeau. La végétation d'étage suit un gradient d'altitude : les chênes verts et les pins d'Alep couvrent les plateaux bien exposés, plus haut seul le chêne vert se développe associé au chêne liège. La composition forestière est très différente de celle du versant nord du Luberon.

LES CABANONS DE VIGNE



Autrefois utilisés pour le travail viticole, les cabanons n'ont souvent plus de fonction et sont à l'abandon.

LES ROUTES DE CAMPAGNE



Le pays est à l'écart des grands axes qui empruntent la vallée de la Durance. La RD 27 traverse le pays d'Aigues d'est en ouest en reliant de nombreux villages. Trois passages permettent de rejoindre la vallée du Calavon en traversant le grand Luberon : la combe de Lourmarin vers Apt, la RD 33 par Vitrolles ou la RD 966 depuis La Bastide-des-Jourdans. Ces routes présentent un caractère champêtre, simple et modeste. Elles sont en relation directe avec les champs. Des alignements de platanes agrémentent certaines itinéraires routières à l'échelle de la RD 973 entre Cadenet et Villelaure et la RD 966 vers la Tour-d'Aigues.

LES DOMAINES MARQUÉS PAR DES ARBRES REMARQUABLES

Des allées plantées d'arbres, platanes le plus souvent, marquent l'entrée des domaines. Ces fermes et demeures sont souvent entourées d'un bouquet d'arbres remarquables : marronniers, tilleul, cèdre, magnolia. Leur présence marque cette unité.

LES RIPISYLVES SOULIGNENT LE TRACÉ DES RUISSEAUX

Elles apportent fraîcheur et contraste d'ambiance : une végétation spontanée au sein d'un paysage entretenu.



Caractéristiques

Le Pays d'Aigues est un petit bassin vallonné, délimité par le massif du Luberon au Nord et la plaine de la Durance au Sud.

De nombreux cours d'eau prennent leur source sur le versant sud du Luberon et sont soulignés par leur ripisylve.

Les collines sont boisées, la plaine agricole est cultivée avec une présence majoritaire de la vigne.

Un réseau de petites routes secondaires sillonne le pays d'Aigues et rejoint les villages, groupés sur le versant du Luberon ou perchés sur des reliefs secondaires, qui affichent une silhouette villageoise ponctuant ce cheminement.

On retrouve aussi de nombreux hameaux et domaines, soulignés par des allées plantées d'arbres majestueux.

La présence humaine est ici affirmée et semble participer à la qualité du paysage, structuré par des aménagements dont l'échelle est adaptée au paysage : présence de patrimoine bâti vernaculaire, parcellaire agricole de taille modeste et dont les rangs de vigne soulignent les ondulations de la topographie et offrent des vues dégagées sur le massif du Luberon relativement proche et constituant une toile de fond majestueuse, silhouettes villageoises préservées, alignements d'arbres remarquables...

Enjeux

Préserver la qualité du front urbain et accompagner les projets commerciaux

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques (étang de la Bonde).

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Maintenir la qualité des pratiques agricoles

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Accompagner l'activité des carrières

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 3 Préserver les paysages de l'eau gravitaire. Valoriser la ressource en eau « cachée »

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

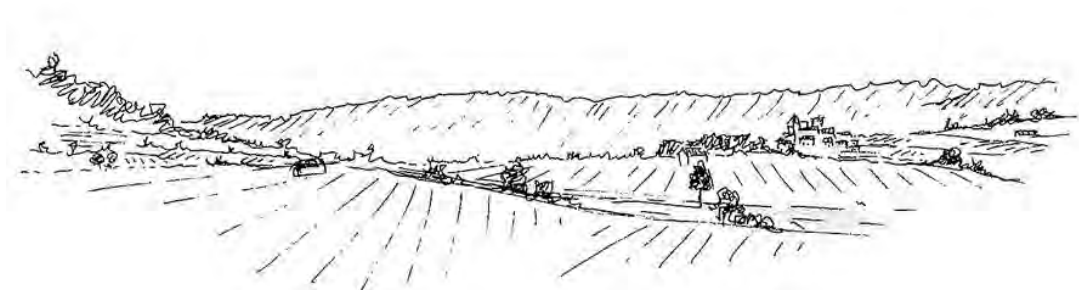
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du Pays d'Aigues :

Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère habitée, reposant sur une multitude de structures et pratiques qui ont façonné ce paysage au cours des ans :

« C'est la Toscane provençale, façonnée par l'Homme et les 4 saisons »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

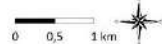
J'apprécie « Le Pays d'Aigues et son patrimoine hydraulique », son « arrière-pays boisé », « cet écrin de vignes entre Luberon et Durance »





Les éléments paysagers du plan de Parc

Pays d'Aigues



Paysage

- ✕ Coils routiers
- ◆ Point de vue
- ➔ Porte d'entrée du territoire
- 🏡 Silhouette villageoise
- ✳ Site d'intérêt ponctuel
- Site d'intérêt linéaire
- Crête majeure
- |||| Défilés et gorges
- Itinéraire d'intérêt paysager
- Route pittoresque
- Sequence routière à requalifier
- 🏗 Carrières en activité

Mobilité douce

- 🚲 Extension véloroute
- Véloroute
- LGV
- Autre voie ferrée

Vocations préférentielles des sols

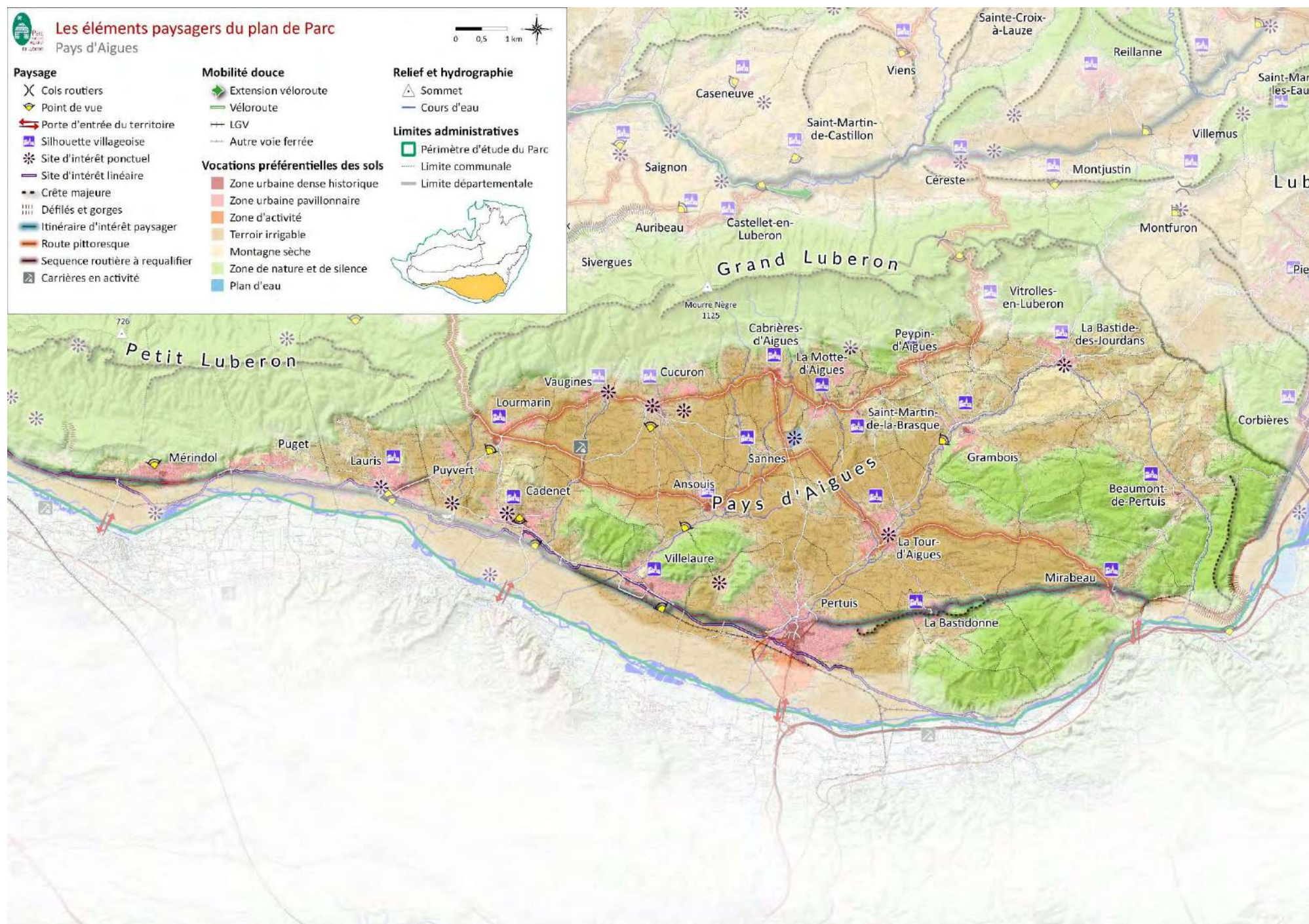
- Zone urbaine dense historique
- Zone urbaine pavillonnaire
- Zone d'activité
- Terroir irrigable
- Montagne sèche
- Zone de nature et de silence
- Plan d'eau

Relief et hydrographie

- △ Sommet
- Cours d'eau

Limites administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Limite communale
- Limite départementale



La vallée de la Durance

Communes	Lagnes, Robion, Les Taillades, Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Cadenet, Villelaure, Pertuis, La Bastidonne, Mirabeau, Beaumont-de-Pertuis, Corbières-en-Provence, Sainte-Tulle, Pierrevert, Manosque, Volx, Villeneuve, La Brillanne, Lurs
EPCI	Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) Communauté de Commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
Mots clés	Rivière, axes routiers, canal d'irrigation, silhouettes villageoises, vergers, maraichage



Les structures paysagères caractéristiques

UN COULOIR DE PASSAGE



La vallée de la Durance constitue un axe de communication historique entre les Alpes et la vallée du Rhône. Elle accueille aujourd'hui :

- deux autoroutes : tronçon de l'A7 entre Sènas et Avignon et de l'A51 entre Pertuis et Manosque,
- une voie ferrée et d'un tronçon du TGV (Avignon-Marseille),
- la RD 973,
- d'importants réseaux électriques aériens.

LES HAIES QUI COMPARTIMENTENT L'ESPACE



Les haies, de cyprès ou parfois de peupliers, protègent les cultures, en particulier à l'aval de Cavaillon, secteur le plus exposé au mistral qui ici emprunte l'axe ouest/est de la vallée.

UN COURS D'EAU AU LIT VASTE

Le lit de la Durance particulièrement large, occupe une très grande place dans la vallée. Toutefois, la rivière est souvent peu accessible et peu visible. Elle est bordée d'une ripisylve relativement continue qui constitue une structure végétale majeure « sauvage » au sein d'un paysage par ailleurs très structuré. Elle se compose d'essences feuillues : peupliers noirs et blancs, saules, aulnes. Ce même type de végétation arborée occupe également les bords. Un espace au caractère sauvage se dessine ainsi au cœur de la vallée, ponctué de gravières anciennes ou en activité.



LES INFRASTRUCTURES RECTILIGNES

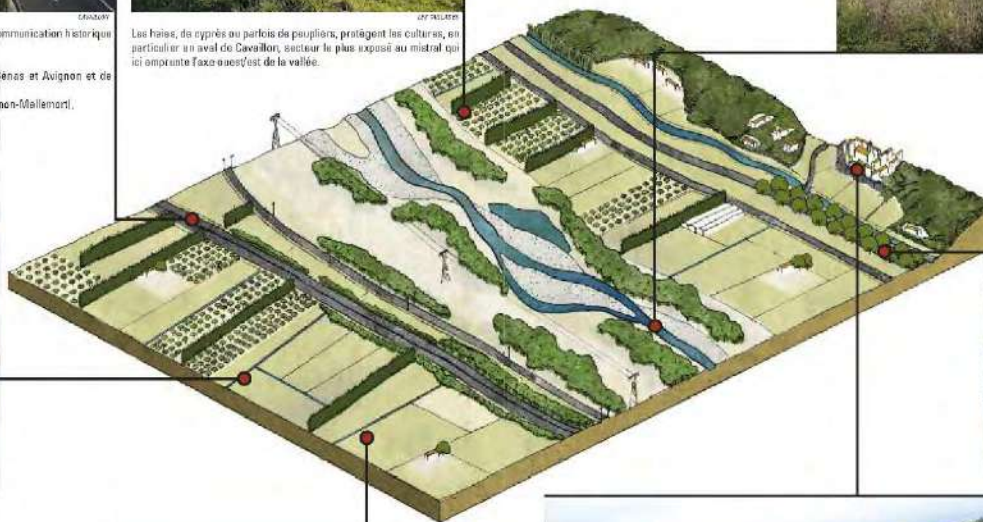
L'absence de relief a favorisé des tracés routiers rectilignes. Les autoroutes offrent certaines vues majeures sur la rivière. La RD 973 a conservé un caractère plus rural, transformé récemment par le réaménagement d'ensemble de l'axe Avignon-Pertuis.



LE RÉSEAU DE CANAUX



Un important réseau de canaux d'irrigation et de filiales structure la plaine. Il a permis l'implantation d'une agriculture « rigide » très productive. On devine le tracé des canaux dans le paysage par la forme du parcellaire et par les lignes de cannes de Provence qui le bordent.



LES VASTES ESPACES AGRICOLES

La vallée est mise en valeur par une agriculture diversifiée très productive. Les grandes cultures céréalières et fourragères génèrent de vastes espaces ouverts. Vers l'aval, les parcelles sont plus modestes, cloisonnées par les haies, pour abriter des vergers et des cultures maraîchères.



LES VILLAGES A L'ÉCART

Le caractère torrentiel de la rivière et les fréquentes inondations ont maintenu les villages à l'écart, implantés sur les coteaux, à l'exception de quelques villes-pont importantes. Traditionnellement, seules des fermes isolées étaient présentes dans la vallée. Le développement d'une agriculture intensive s'est accompagné de la construction de serres et de bâtiments importants pour la commercialisation des fruits. Plus récemment, un habitat moderne dispersé s'y est également développé.





Caractéristiques

La Durance, présentant un large lit et constituant la structure paysagère dominante de cette unité paysagère est cependant peu perceptible : elle est bordée d'une épaisse ripisylve qui la rend discrète.

La vallée de la Durance est en effet structurée par cette rivière : les villages historiquement perchés se sont éloignés des risques fréquents d'inondation, les axes routiers et autres infrastructures rectilignes longent la rivière, un nombre réduit de ponts la traverse et a impacté l'attractivité des villes (Cavaillon, Mallemort, Cadenet, Pertuis, Manosque, La Brillanne), un important réseau d'irrigation agricole achemine l'eau de la Durance vers la plaine agricole très productive (vergers de pommiers à l'Est, vergers à l'Ouest, maraîchage au sud...) irriguée par gravité (Canal de Cadenet, La Brillanne, Manosque, Carpentras et Saint-Julien).....

Cette unité paysagère, très marquée par la main de l'homme, est caractérisée par son usage de « couloir de passage » et sa qualité de territoire de production (énergétique d'origine hydraulique, agricole, commerciale, ...).

Enjeux

Stopper l'étalement urbain et la multiplication des zones d'activités en vitrine des routes

Intégrer les grands projets d'infrastructures (routières, énergétiques)

Conserver les terres agricoles de la plaine fertile de la Durance et son réseau d'irrigation gravitaire

Préserver les paysages naturels de la Durance et accompagner l'activité d'extraction de gravières

Préserver la qualité du front urbain

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 3 Préserver les paysages de l'eau gravitaire. Valoriser la ressource en eau « cachée »

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrées du territoire

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 15 Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

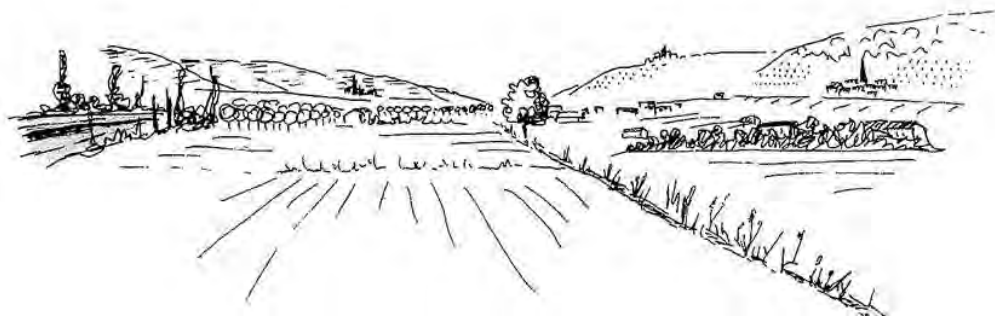
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère de la Vallée de la Durance:

Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère habitée :

« L'imaginaire lié à la Durance et à la mémoire enfouie dans ces paysages »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« C'est un territoire de la Durance, de l'irrigation », ce « territoire qui contourne le Luberon, entre l'humide et sec », « un paysage en balcon sur la Durance »



Vallée de la Durance

X Cols

➔ Extension v

- © 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

■ Zone urbaine dense historique

△ Sommet

- • • • •

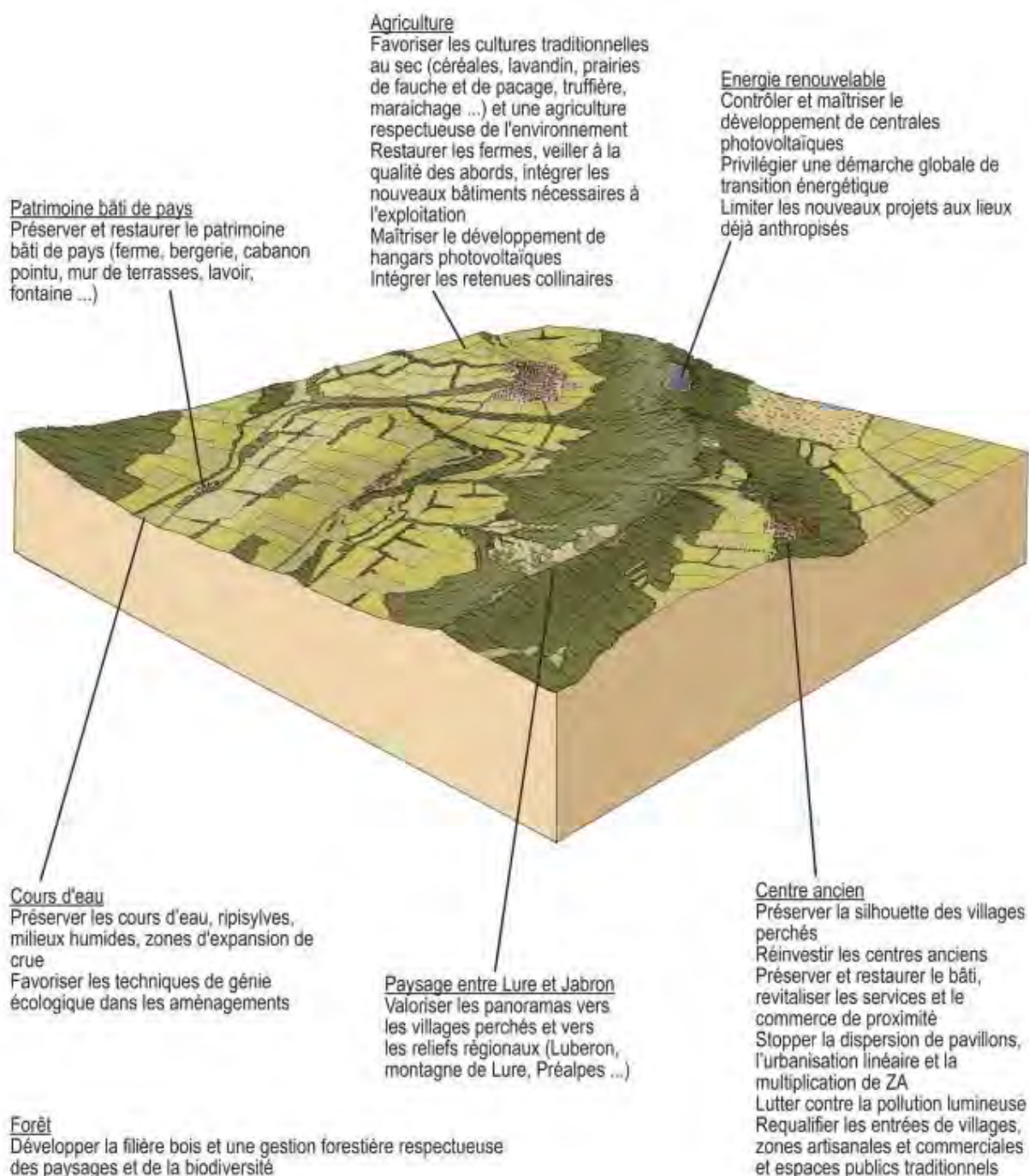
□ Périmètre d'étude de

- 11



Le paysage entre Lure et Luberon

Communes	Saint-Martin-de-Castillon, Céreste, Montjustin, Villemus, Saint-Michel l'Observatoire, Dauphin, Saint-Maime, Niozelles, Pierrerue, Lurs Sainte-Croix-à-Lauze, Oppedette, Vachères, Aubenas-les-Alpes, Mane, Forcalquier, Sigonce Simiane-la-Rotonde, Montsalier, Banon, La Rochegiron, Saumane, L'Hospitalet, Lardiers, Revest-des-Brousses, Limans, Ongles, Saint-Etienne-les-Orgues, Fontienne, Revest-Saint-Martin, Montlaux, Cruis
EPCI	Communauté de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon
Mots clés	Panoramas sur les reliefs, silhouettes villageoises, élevage, craux, patrimoine de pierre sèche





Caractéristiques

L'unité paysagère « Paysage entre Lure et Luberon » est contenue entre la montagne de Lure au Nord et le massif du Luberon au Sud. D'ambiance rurale et sobre, le paysage est composé de nombreux plateaux et dépressions composés d'une mosaïque de culture (pâturages, polycultures dont lavandin, truffières, craux...), structurés par un réseau de haies et par la présence de ripisylves, dominés par des reliefs boisés (chêne vert et pubescent majoritairement, pin noir et sylvestre).

Ce relief irrégulier s'étageant entre ces deux chaînes de « montagne » s'organise ainsi en un réseau complexe de micro-vallée, de dédale collinéen. Les falaises affleurantes par endroits peuvent aussi s'imposer et composer un paysage emblématique local tel que les gorges d'Oppedette creusées dans la roche.

La présence humaine est ici affirmée et semble participer à la qualité du paysage, structuré par des aménagements rustiques dont l'échelle est adaptée au paysage : présence de patrimoine bâti vernaculaire, parcellaire agricole de taille modeste offrant des vues dégagées sur le massif du Luberon et de la montagne de Lure relativement proche et constituant une toile de fond majestueuse, silhouettes villageoises préservées, alignements d'arbres remarquables...

Enjeux

Maitriser la dissémination des projets énergétiques (centrales solaires, hangars photovoltaïques...)

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles, intégrer les nouveaux bâtiments et retenues collinaires

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Préserver les silhouettes villageoises

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 3 Valoriser la ressource en eau « cachée »

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

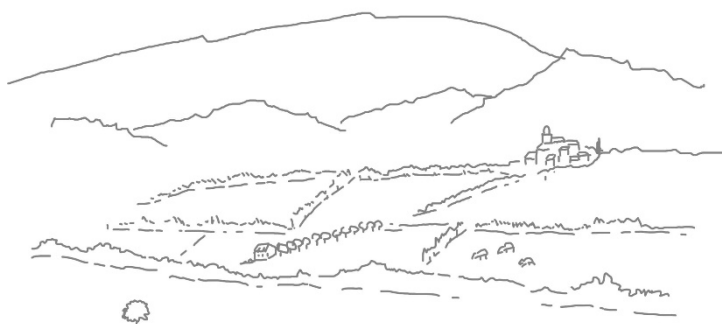
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère entre Lure et Luberon

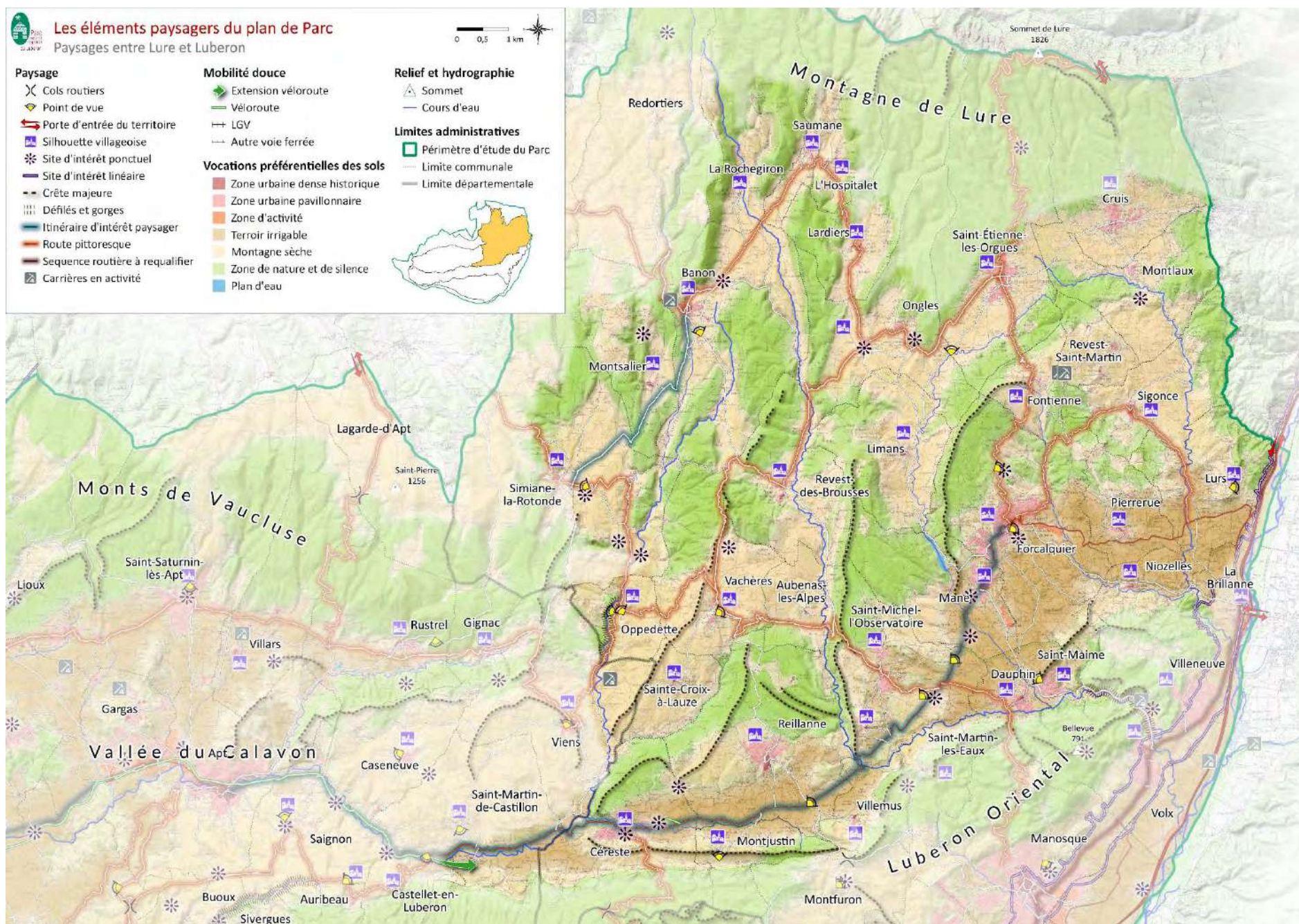
Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère assez rurale :

« Ici, c'est beaucoup plus rural que dans le Sud du territoire »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« Des espaces naturels ou agricoles encore préservés », « pour maintenir le paysage ouvert, il faut intervenir »





La montagne de Lure*

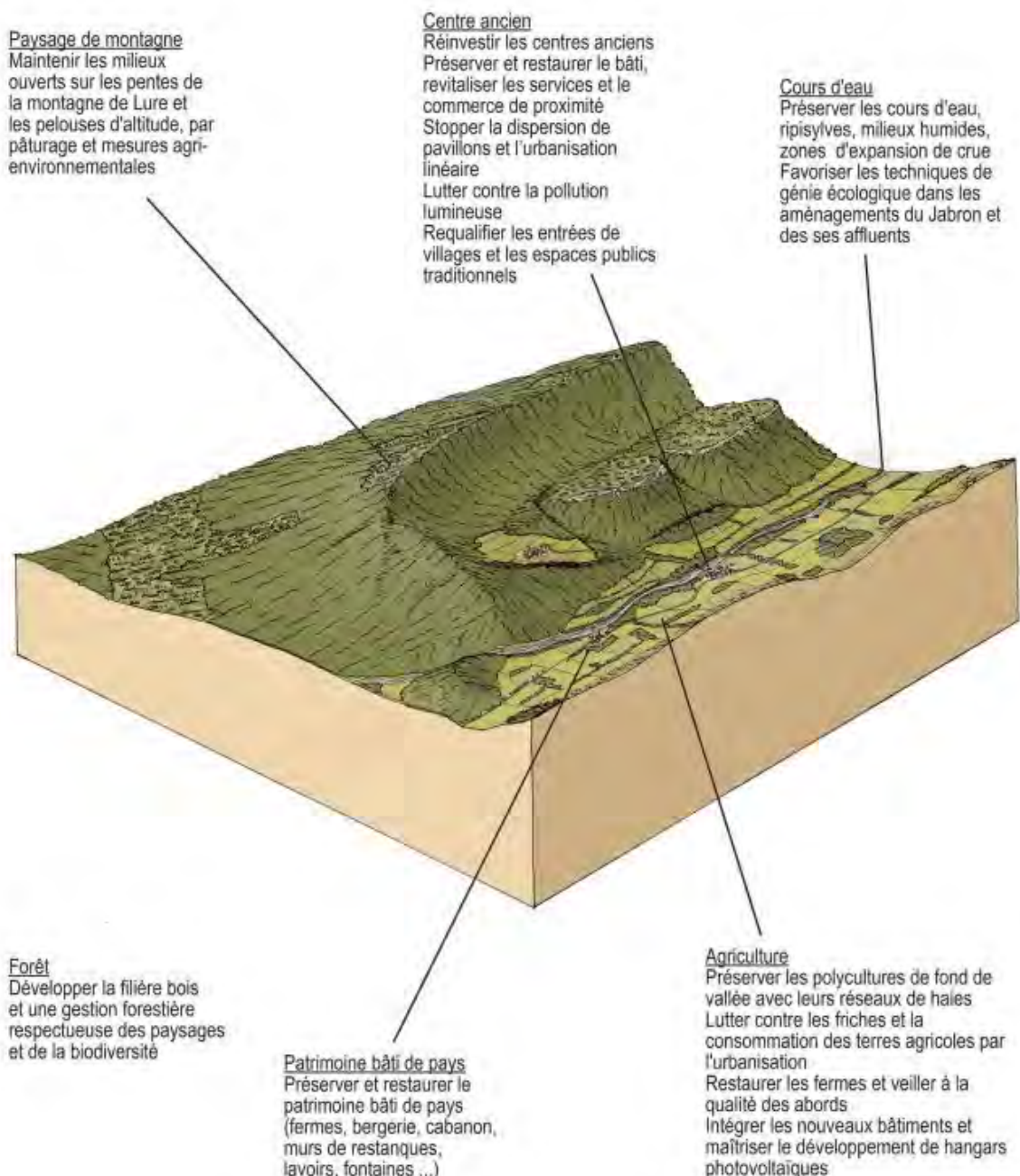
Communes	Cruis, La Rochegiron, Lardiers, L'Hospitalet, Ongles, Redortiers, Saint-Etienne-les-Orgues
EPCI	Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon
Mots clés	Montagne, forêt, patrimoine de pierre sèche, polyculture



*Les deux versants de la Montagne de Lure sont très asymétriques. L'unité paysagère « la montagne de Lure », à l'échelle du territoire du Parc, n'intègre que le versant Sud de celle-ci, dont les structures paysagères et les enjeux sont similaires à ceux partagés sur le territoire du Parc. L'adret est en effet orienté vers le territoire du Luberon, de même que son bassin de vie et son bassin versant, avec lequel il partage des caractéristiques et enjeux similaires, et des usages communs.

Le versant Nord, très alpin et aux structures paysagères distinctes et atypiques à l'échelle du territoire du Parc, a un bassin de vie, un bassin versant, des enjeux, des partenaires et des usages et actions qui ne sont pas partagés ni orientés vers le territoire du Parc.

➤ La crête de la montagne de Lure constitue donc une limite pour l'unité paysagère « Montagne de Lure ». Elle distingue ainsi l'adret de la montagne de Lure, intégré au territoire du Parc, constituant l'unité paysagère « Montagne de Lure ».





Caractéristiques

L'unité paysagère de la montagne de Lure, à l'échelle du territoire du parc, couvre intégralement les crêtes et le piémont Sud de cette montagne qui s'étire sur 42km d'Est en Ouest et culmine à 1825m.

La forêt gagne les anciens alpages mais le panorama reste ouvert à 360° depuis les crêtes.

Les versants sont asymétriques : l'ubac abrupt offre une vue orientée sur les massifs alpins, tandis que la pente douce de l'adret calcaire accompagne le regard qui glisse vers le territoire du Luberon au travers d'un versant composé de vallons et combes boisées (hêtre, conifères).

Ce paysage de presque montagne (la montagne de Lure constitue un des grands reliefs des Alpes provençales), isolé et d'aspect sauvage est néanmoins marqué par la présence de l'homme : sylvopastoralisme, présence d'un patrimoine de pierre sèche, espace de loisirs de pleine nature, station de ski en conversion 4 saisons) ...

Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Aménager et apporter de la qualité aux abords des cols, gérer la fréquentation et valoriser les panoramas

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques.

Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 21 Valoriser les cols

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

Perception

Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère de la montagne de Lure:

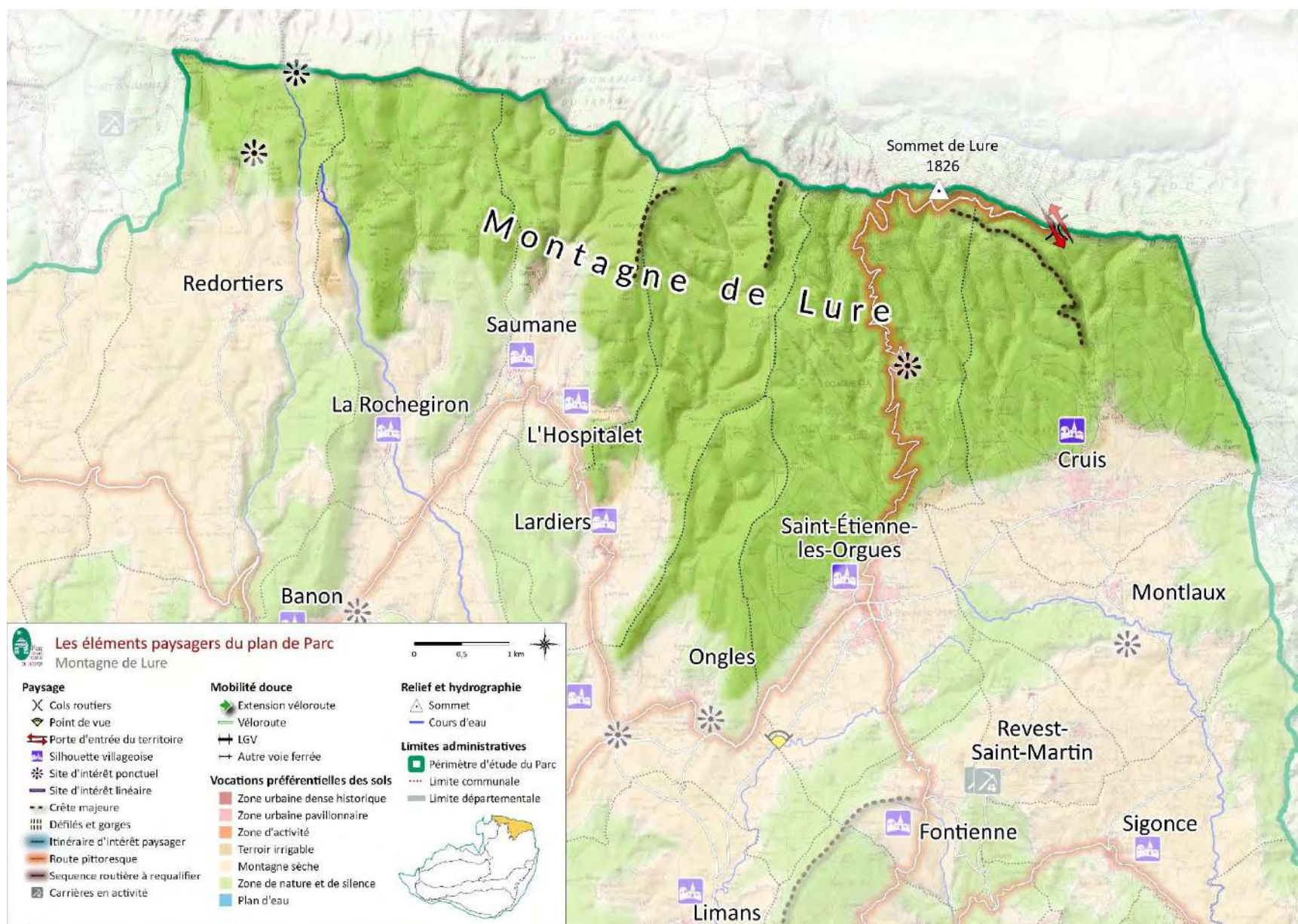
Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère sauvage :

« Un territoire qui est pour l'instant préservé », « je m'y sens bien tout simplement », « on ne peut pas toucher à la Montagne de Lure »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« La nature offre un spectacle exceptionnel en toutes saisons », « la vue sur les Alpes, le sentiment d'immensité »





Le plateau d'Albion

Communes	Revest-du-Bion, Redortiers, Banon, Montsalier, Simiane-la-Rotonde, Lagarde d'Apt, Villars, Saint-Saturnin-les-Apt
EPCI	Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon
Mots clés	Lavande, plateau, habitat isolé



Paysage routier

Maintenir le gabarit des routes, sans élargissement standardisé
Préserver les premiers plans offrant des belles perspectives vers la montagne de Lure, les contreforts alpins et les portes du Verdon

Energie renouvelable

Contrôler et maîtriser le développement des centrales photovoltaïques
Privilégier une démarche globale de transition énergétique
Limiter les nouveaux projets d'énergie renouvelable aux lieux déjà anthropisés

Patrimoine local

Inventorier et préserver le patrimoine bâti de pays (cabanon, ferme, restanques ...) et les arbres marqueur du terroir (amandier, chêne, murier, olivier et châtaigner sur Albion)

Agriculture

Favoriser les cultures traditionnelles au sec (céréale, lavandin, verger d'olivier et d'amandier, truffière ...) et une agriculture respectueuse de l'environnement
La culture du lavandin contribue à une image de carte postale du département
Encadrer la découverte touristique au moment de la floraison et de la récolte
Maîtriser les points de vente directs entraînant un mitage le long des routes
Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords
Intégrer les nouveaux bâtiments et maîtriser le développement de hangars photovoltaïques

Zone d'activités

Maîtriser le développement de ZA et intégrer les zones existantes

Cours d'eau

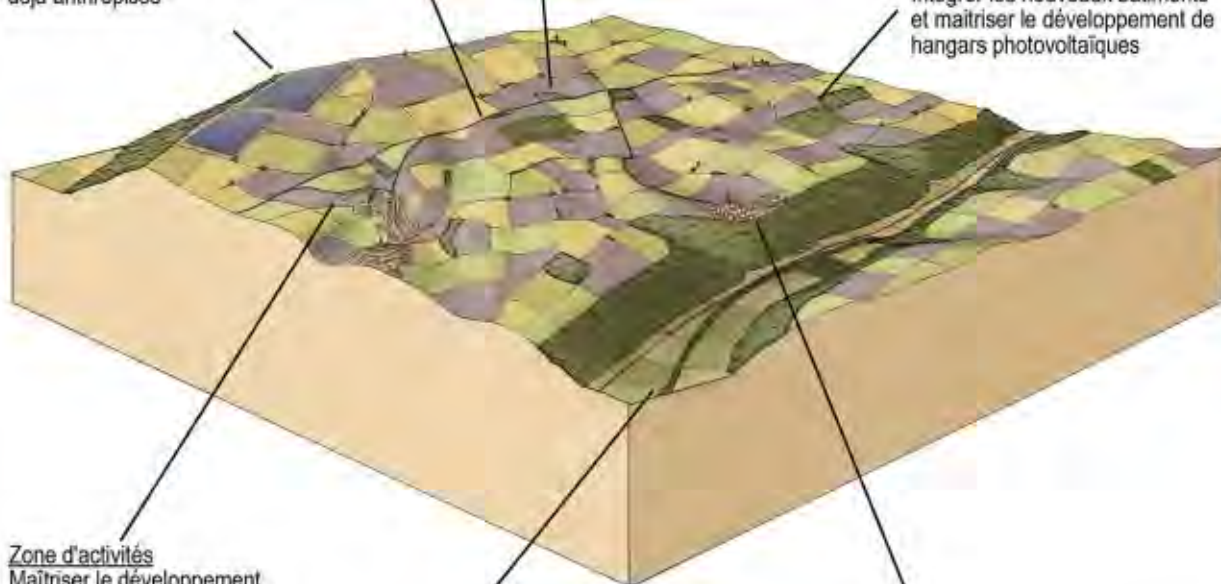
Préserver les cours d'eau et leurs ripisylves
Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements

Forêt

Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et de la biodiversité
Développer la filière bois et les châtaigneraies sur Albion

Centre ancien

Préserver la silhouette des villages perchés
Réinvestir les centres anciens
Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et le commerce de proximité
Stopper la dispersion de pavillons et l'urbanisation linéaire
Lutter contre la pollution lumineuse
Requalifier les entrées de villages et les espaces publics traditionnels





Caractéristiques

Le plateau d'Albion est situé à l'interface des grandes dalles calcaires composant les reliefs du territoire et ponctuant le regard (Mont-Ventoux, Montagne de Lure, Monts de Vaucluse précédant le massif du Luberon).

Ce paysage rural présente des ondulations de relief amples dont la topographie est soulignée par les rangs des lavandins épousant les courbes de niveau.

Ce plateau majoritairement agricole de culture au sec est entrecoupé de boisements collinaires et ponctué d'arbres isolés.

Ce paysage isolé, situé à l'écart des grands axes touristiques et des grands axes de communication est marqué par la présence de l'homme : agriculture dominante présence d'un patrimoine de pierre sèche, fermes isolées et villages ...

Enjeux

Maitriser la dissémination des projets énergétiques (centrales solaires, hangars photovoltaïques...)

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles, intégrer les nouveaux bâtiments

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Préserver les silhouettes villageoises

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Préserver la châtaigneraie

Objectifs de Qualité Paysagère

QQP 1 Développer la culture du paysage

QQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

QQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines

QQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire

QQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

QQP 9 Valoriser les centres anciens

QQP 11 Intégrer les nouveaux logements

QQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

QQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

QQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

QQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

QQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

QQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

QQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

QQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

QQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

QQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

QQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

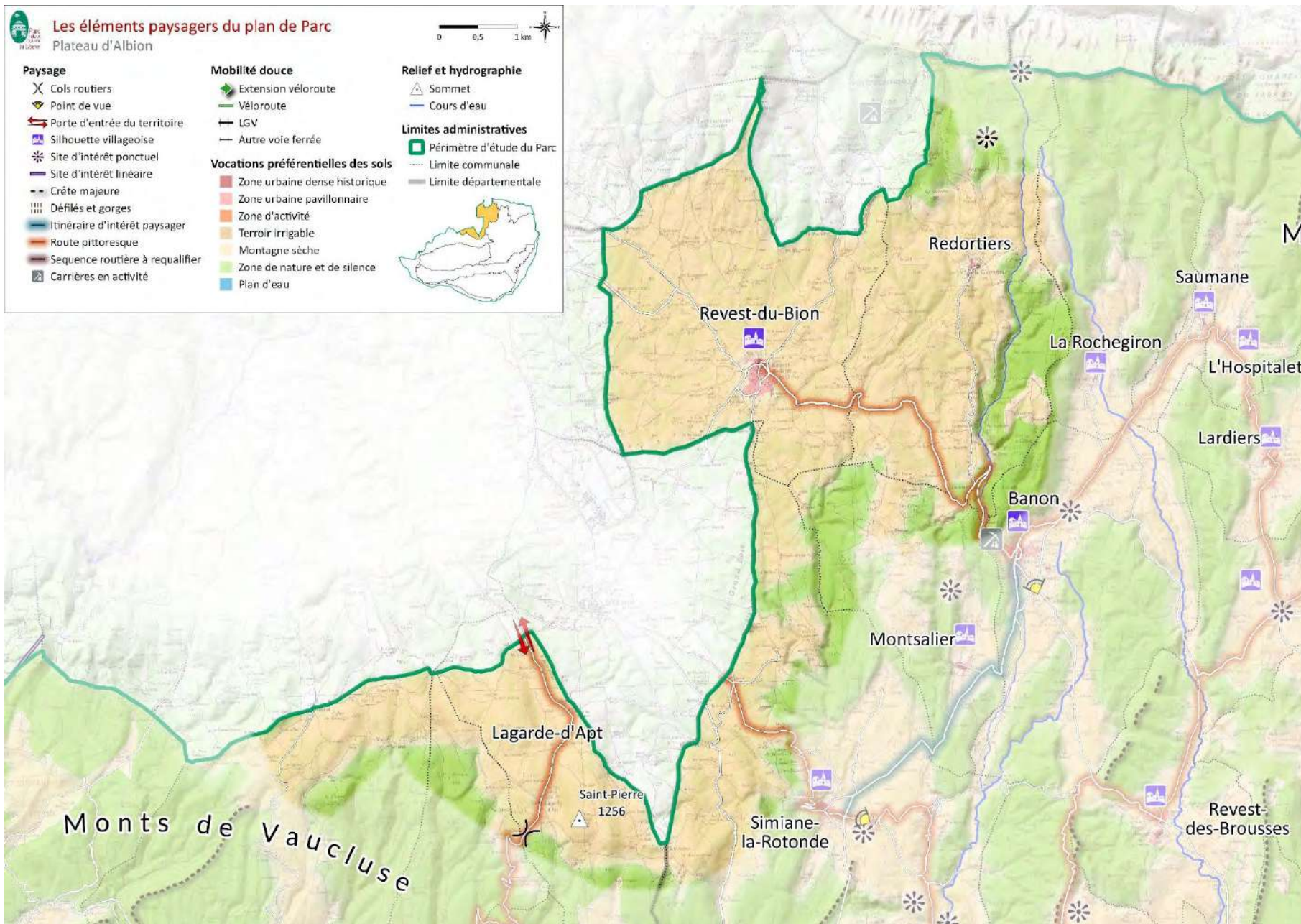
Perception

Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du plateau d'Albion:

Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère rurale mais maitrisée par la main de l'homme:

« Les paysages restent dans leur authenticité » ...





Les Objectifs de Qualités Paysagères et les structures paysagères

La charte du Parc a pour ambition de prendre en compte les caractéristiques identitaires du paysage qui le compose : de la préservation des paysages remarquables à l'apport de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de la gestion et de la réalisation de projets d'aménagements thématiques concernant le paysage « du quotidien ».

La prise en compte de ces enjeux se décompose en deux niveaux d'analyse :

- L'identification préalable des structures paysagères caractéristiques du territoire
- La définition partagée des Objectifs de Qualité Paysagères permettant de préserver et d'améliorer les Structures Paysagères

Les structures paysagères du territoire de Parc

Ainsi, certaines **structures paysagères**⁴ sont identitaires et participent à la composition de paysages remarquables : c'est le cas notamment des silhouettes villageoises, des sites d'intérêt... qui sont globalement identifiés dans le Plan de Parc.

D'autres structures paysagères participent à la qualité du paysage du quotidien, les choix d'aménagements et de gestion impactent directement la qualité du cadre de vie : c'est le cas notamment de la qualité du réseau routier et des équipements agricoles qui structurent le paysage (réseau de haies, terrasses de cultures...) qui peuvent être identifiés dans le Plan de Parc.

Chaque Unité Paysagère est ainsi caractérisée par des structures paysagères spécifiques qui lui sont propres.

Certaines structures paysagères peuvent également être partagées par plusieurs unités paysagères.

Certaines structures paysagères, qui peuvent être cartographiées, sont déclinées sous la forme de légende dans le Plan de Parc.

Le tableau ci-dessous précise les caractéristiques des structures paysagères identifiées dans le Plan de Parc.

⁴« Les **structures paysagères** désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. », ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, 2015

⌕	Col à mettre en valeur
DÉFINITION	Les cols permettent le franchissement d'un versant à l'autre d'un massif depuis une voie motorisée.
ENJEUX	L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère ainsi que de la fragilité des milieux naturels qu'ils permettent d'atteindre. Accueillir le public et gérer la fréquentation vers ces sites fragiles par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, sentier de découverte, signalétique informative...). Limiter les impacts paysagers sur les massifs par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillage.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

Enjeu de qualité des bords de route (signalétique, réseau), Col du Pointu, D 943

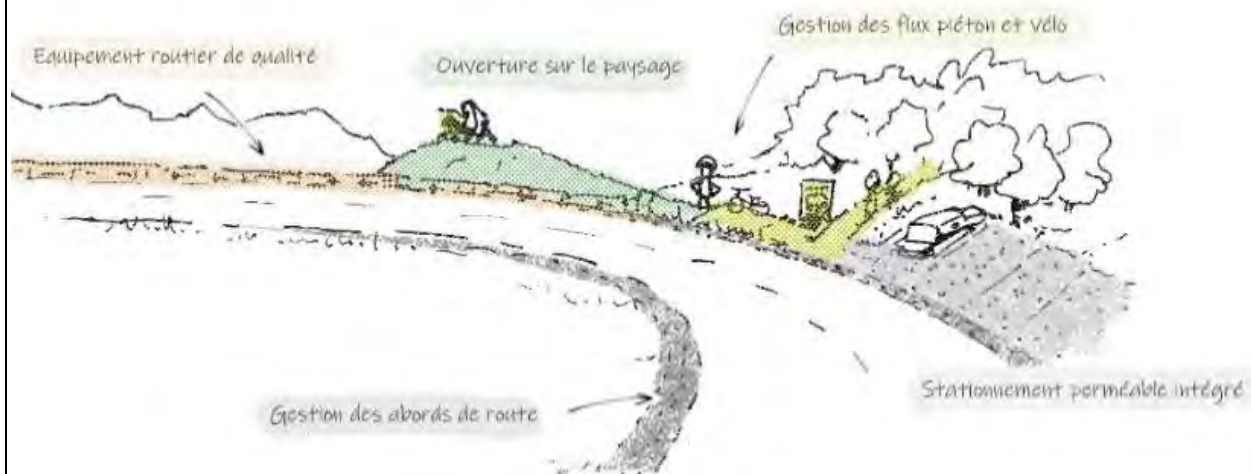
Enjeu d'accueil du public, notamment cyclistes, et qualité des bords de route, action concertée des 2 départements, Col de Vitrolles, Luberon, D 33



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements
- ONF, CRPF

Exemple d'actions



	Crête à préserver
DÉFINITION	Les crêtes, constituées de lignes horizontales pour les massifs principaux voire d'obliques pour les versants, sont des limites franches se découpant dans le ciel, fortement visibles.
ENJEUX	L'aménagement, la gestion et la fréquentation des crêtes doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère ainsi que de la fragilité des milieux naturels qu'ils permettent d'atteindre. Toute opération d'aménagement et de gestion brutale sur les crêtes est très impactante sur le paysage, bien que lointain. De plus, les crêtes constituent des points de vue remarquables sur le paysage qu'elles donnent à voir de chaque côté des versants : certains espaces de ces linéaires de crêtes constituent ainsi des seuils de vue qu'il faut maintenir dégagés, sous la forme de milieux ouverts afin de valoriser ces points de vue. Limitier les impacts paysagers sur les massifs par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillage.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuel forts dans le paysage, permettant de découvrir des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage. Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et de réseaux.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 18 : Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

Enjeu de préservation des crêtes en tant que point d'appel paysager majeur



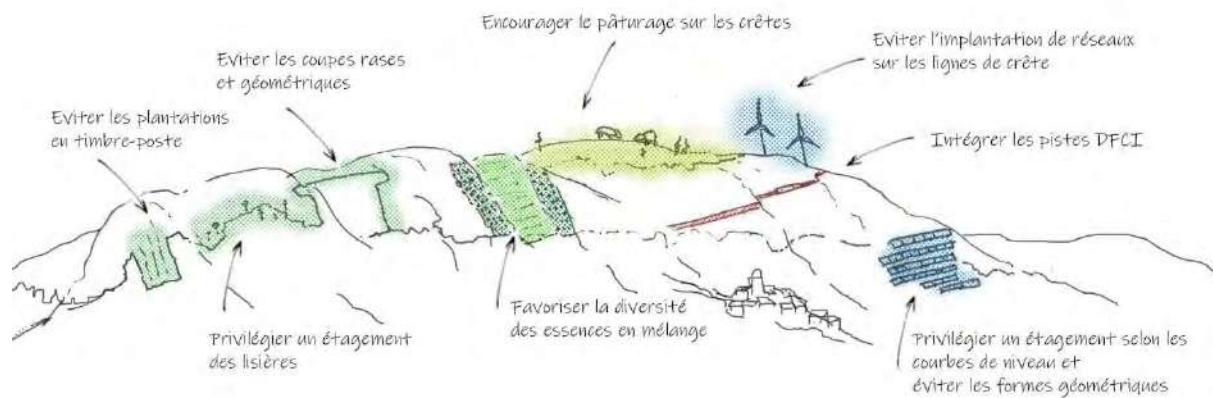
Enjeu de préservation des milieux ouverts sur les crêtes



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements
- Opérateurs réseaux (antennes, lignes THT...) et projets énergétiques
- ONF

Exemple d'actions

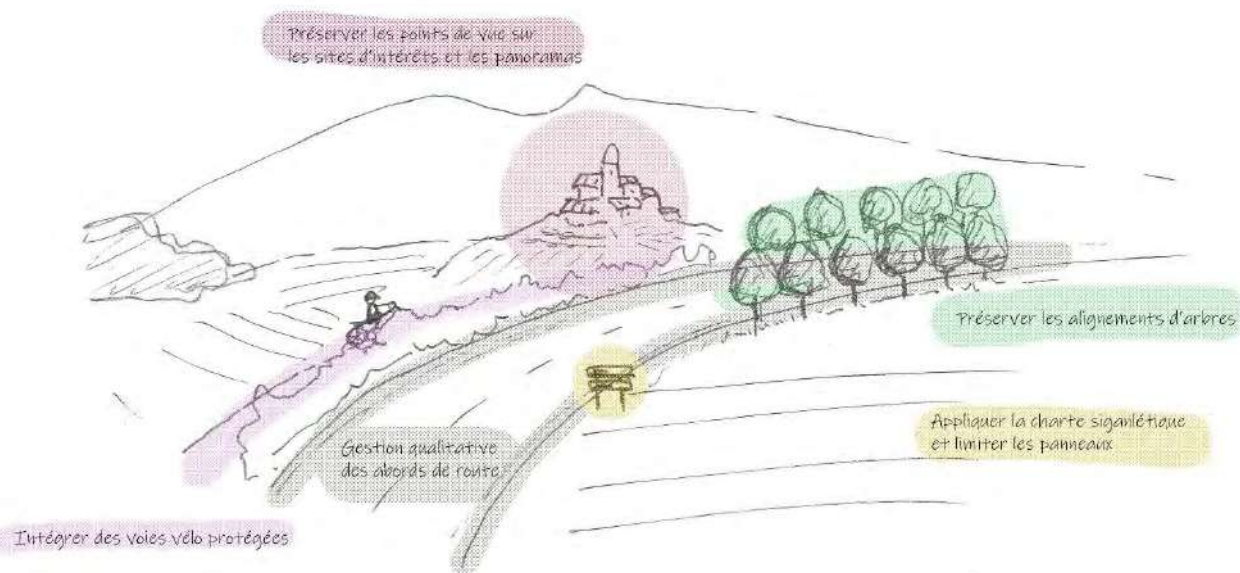


	Axe routier d'intérêt paysager à valoriser
DÉFINITION	Les axes routiers d'intérêt paysager sont des routes à fort trafic traversant des typologies de paysage et offrant des vues vers des sites d'intérêt emblématiques du territoire. Ils peuvent être soulignés par un alignement d'arbres voire d'arbustes.
ENJEUX	Ces portions de route offrent des points de vue vers des paysages emblématiques du territoire, caractérisés par les silhouettes villageoises s'affirmant sur un fond boisé des massifs ou sur des zones agricoles en plaine. L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard : de la perception du territoire qu'ils donnent à voir ; de la valeur patrimoniale paysagère apportée par la présence d'alignements d'arbres. Ces alignements d'arbres quelquefois anciens apportent majesté et ombrage, apaisent et rythment la découverte du paysage perçu depuis les routes. Pour des motifs sanitaires, voire pour des projets de recalibrage et de sécurisation des voiries, des alignements d'arbres peuvent être menacés.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Valoriser l'effet vitrine des axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routières existantes. Améliorer la qualité paysagère des bords de route : gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres sur les paysages tableaux (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement. Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité
Qualité des premiers plans et des panoramas offerts depuis les axes routiers d'intérêt paysager  	

PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service
« route » et
« Sport et
mobilité » des
Départements
- Commune et
EPCI
- Office de
tourisme et

Exemple d'actions



	Point de vue à préserver
DÉFINITION	Site ponctuel fréquenté (depuis un axe routier majeur, belvédère aménagé...) qui donne à voir des portions de territoire emblématiques (point d'appel visuel majeur, silhouette villageoise, point de bascule entre deux unités paysagères...).
ENJEUX	La qualité paysagère du territoire repose sur une grande diversité de composantes et d'ambiances. Certains points de vue sont particulièrement sensibles : depuis des sites fréquentés, ils peuvent offrir des vues vers des points d'appel visuel forts dans le paysage, chargés d'une valeur symbolique (ex : point de vue vers une silhouette de village emblématique...), ou peuvent donner à voir une vue d'ensemble de motifs paysagers particulièrement emblématiques du territoire (ex : belvédère sur la plaine de la Durance...).
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver les principaux points de vue depuis les axes routiers et belvédères des villages et sites. Gérer les abords, réaliser des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés pour accueillir le public et valoriser les vues. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire

Belvédère forêt de cèdres

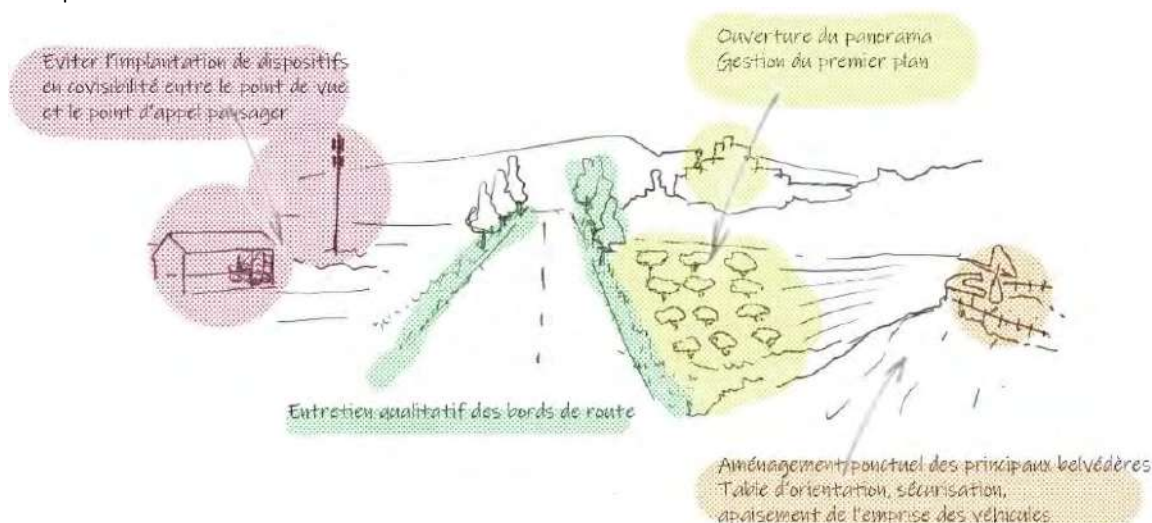


Point de vue sur le colorado provençal, fréquenté mais non aménagé

PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme
- ONF, CRPF

Exemple d'actions

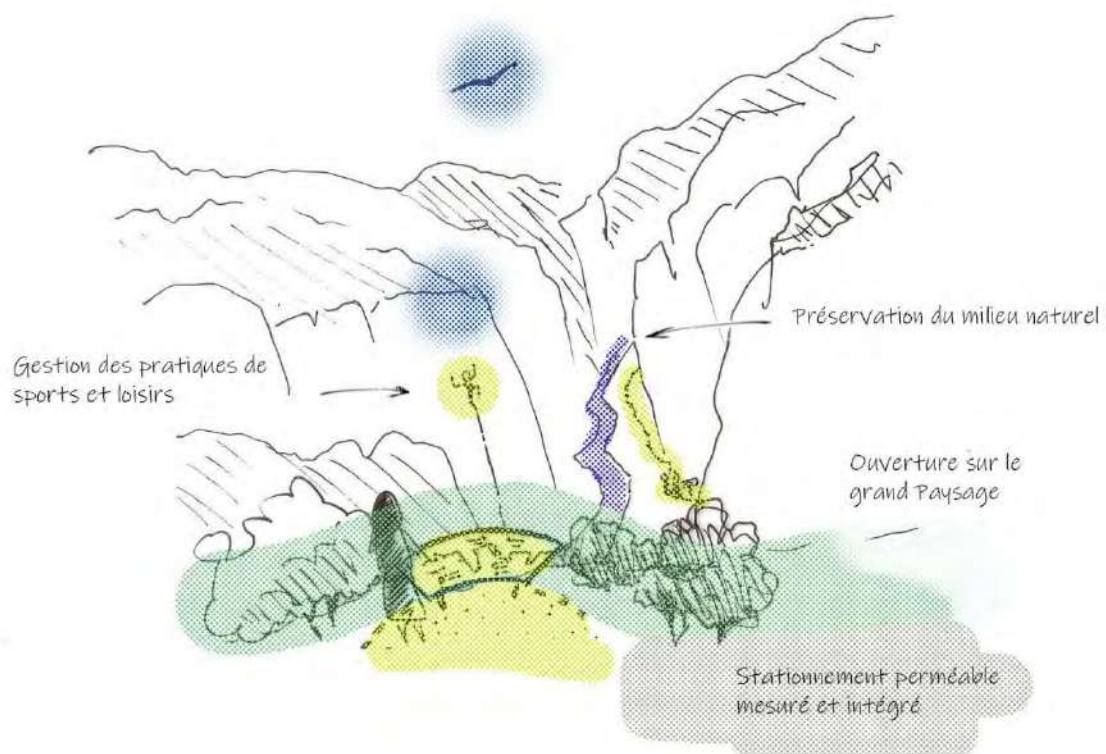


	Vallon et gorge à préserver
DÉFINITION	Les vallons et gorges sont de petites vallées encaissées, creusées par le passage de l'eau qui reste présente de façon pérenne voire intermittente.
ENJEUX	L'aménagement, la gestion et la fréquentation des vallons et gorges doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère et de la fragilité des milieux naturels. Contenir l'accueil du public et gérer la fréquentation vers ces sites fragiles par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, sentier de découverte, signalétique informative, maîtrise du gabarit des routes éventuelles, mise en défends de secteurs fragiles...).
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver et valoriser les vallons et gorges les plus fréquentés permettant la découverte de milieux naturels fragiles. Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine naturel et géologique, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges. Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 18 : Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace
Gorges de Veroncle 	Gorges d' Oppedette 

PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme
- ONF, CRPF

Exemple d'actions



	Porte d'entrée du Parc à aménager
DÉFINITION	Les portes d'entrée sensibles permettent d'accéder au Parc naturel régional depuis les axes routiers : de grande fréquentation ; ou à fort potentiel de fréquentation car empruntant une route pittoresque ou desservant des sites à valeur symbolique.
ENJEUX	L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de la perception du territoire qu'ils donnent à voir depuis des sites sensibles ou fréquentés.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance). Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages. Favoriser la reconnaissance du territoire à travers l'annonce aux portes.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité

Panneau d'information sur l'A51 depuis Aix-en-Provence vers Pertuis : « Le Luberon » puis « la borie »



PARTENAIRES ET ACTEURS

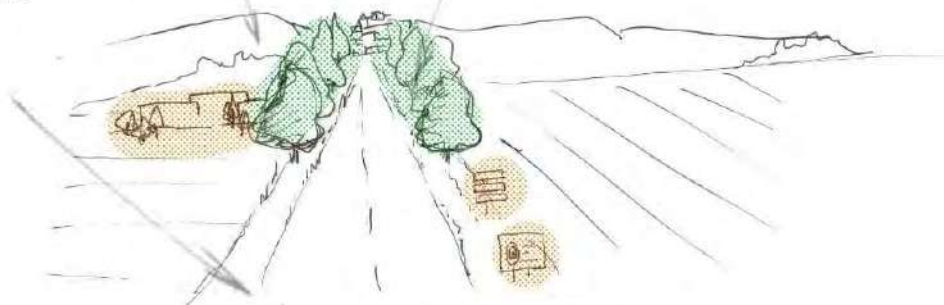
- Service « route »
et « sports de
nautisme » des
Départements
- Commune et
EPCI
- Office de tourisme

Exemple d'actions

Eviter l'effet vitrine

- > Intégration des zones d'activités
- > Eviter les points de vente en bord de route
- > Appliquer la charte signalétique
- > Limiter les panneaux

Signaler la porte d'entrée du parc par
un aménagement simple
ex: alignement d'arbres



Gestion apaisée de la séquence d'entrée
dans le parc (linéaire)

	Séquence routière ou entrée de ville à requalifier
DÉFINITION	Les séquences routières à requalifier sont des tronçons d'axes routiers très fréquentés peu qualitatifs (fonctionnement, stationnement, publicité, cohérence...). L'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès aux villes et villages constitue les entrées de ville et marque la limite de la campagne.
ENJEUX	Les séquences routières et entrées de ville à requalifier ont pour enjeux : - des problématiques de fonctionnement (engorgement du trafic, absence de mobilité douce, absence d'espace public et de gestion concertée, délaissés sur les interfaces publics/privés) ; - de fortes pressions d'aménagement des abords, peu concerté, et accompagnées d'implantation de dispositifs dégradant la qualité du cadre de vie et de la perception du territoire et des villes et villages (surenchère de panneaux publicitaires et d'enseignes, manque de cohérence des matériaux et des clôtures, densité et implantation de bâti ne créant pas de forme urbaine, omniprésence du réseau aérien...) ; - des entrées de ville aménagées avec un vocabulaire routier où la transition entre l'arrivée sur un espace urbain et les espaces naturels et agricoles périphériques n'est pas prise en compte (traitement des lisières, affirmation d'une coupure d'urbanisation, absence de végétal d'accompagnement...).
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations. Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter le vocabulaire routier et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire. Assurer la qualité des entrées urbaines et aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagne. Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoine vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publiques/privées, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie végétal pour la gestion des eaux pluviales...). Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 8 : Garantir la compatibilité des documents de planification avec la Charte et la cohérence des documents entre eux Mesure 10 : Considérer les sols comme un patrimoine à transmettre Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines Mesure 22 : Protéger l'identité architecturale, urbaine et paysagère Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité

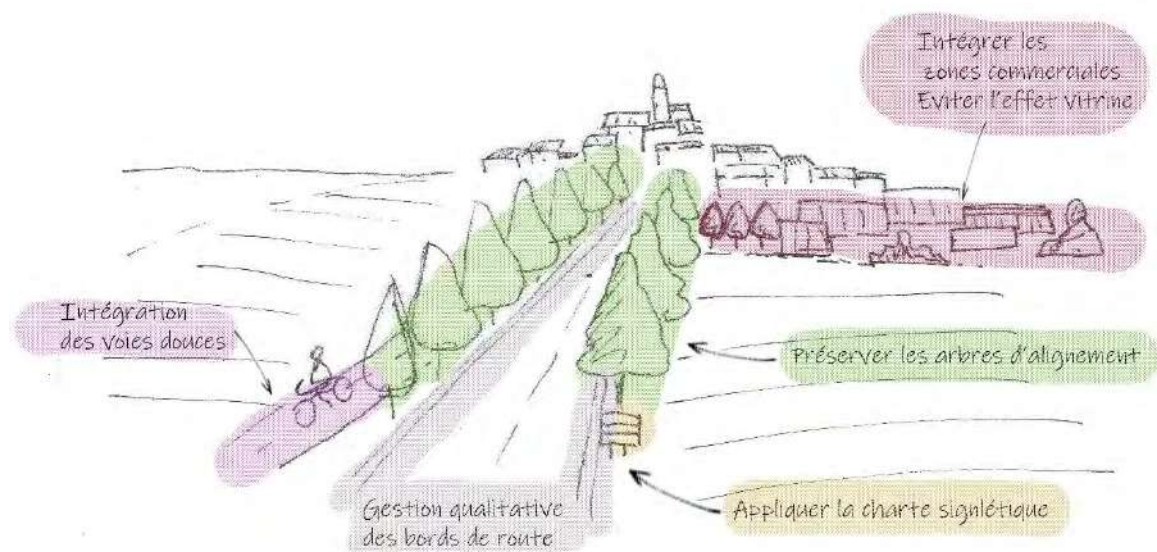
Enjeu d'entrée de ville à Manosque et Apt



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route »
et « sports de
nautisme » des
Départements
- Commune et
EPCI
- Office de tourisme
- ONF, CRPF

Exemple d'actions



	Route pittoresque à préserver
DÉFINITION	Les routes pittoresques sont des routes touristiques étroitement adaptées au relief : - de gabarit limité, dont les aménagements (muret de protection en pierres sèches...) et le tracé constituent un motif d'intérêt dans la découverte du territoire perçu depuis la route ; - traversant des typologies de paysage et offrant des vues vers des sites d'intérêt emblématiques du territoire ; - souvent soulignées par la présence d'arbres d'alignement voire d'arbustes.
ENJEUX	L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard : - de la perception du territoire qu'elles donnent à voir et de la qualité intrinsèque liée à l'aménagement de la route ; - de la valeur patrimoniale paysagère apportée par la présence d'alignements d'arbres. Ces alignements d'arbres quelquefois anciens apportent majesté et ombrage, apaisent et rythment la découverte du paysage perçu depuis les routes. Pour des motifs sanitaires, voire pour des projets de recalibrage et de sécurisation des voiries, des alignements d'arbres peuvent être menacés. Accueillir le public et profiter de points d'arrêt particulièrement intéressants (belvédère...) par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, aire de découverte, signalétique informative...). Limitier les impacts paysagers des boisements avoisinants par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillage.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief...), en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés. Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets...), limiter la signalétique. Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité

Enjeu de maintien du gabarit et tracé épousant le relief,
Combe de Lourmarin RD943



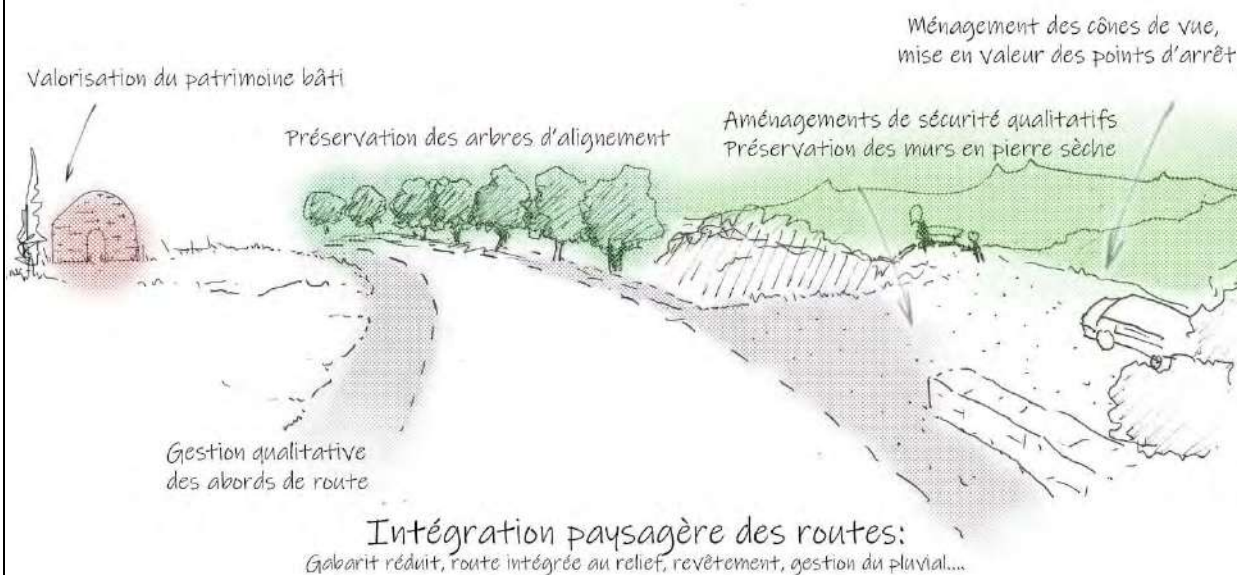
Enjeu de valorisation du point de vue et de qualité des abords de route, RD48



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- DFCI et SDIS

Exemple d'action



	Silhouette villageoise à préserver ou requalifier
DÉFINITION	Les silhouettes villageoises sont constitutives d'un patrimoine bâti identitaire, véritable fer de lance du Luberon. Ces silhouettes villageoises sont dessinées par le regroupement des bâtis d'un village qui se trouve en position dominante ou qui se détache du paysage et constitue ainsi un point d'appel visuel fort, d'autant plus qu'il est chargé d'une dimension historique et symbolique. Selon les caractéristiques du relief, l'implantation et la densité du village, l'évolution de sa forme urbaine, l'aménagement et la gestion des espaces qui entourent le village (en covisibilité avec le village), l'aménagement et la gestion des abords du point de vue ; les silhouettes villageoises sont plus ou moins visibles et sensibles.
ENJEUX	L'aménagement du territoire contemporain a tendance à diluer la force de ces points d'appel visuel que constituent les silhouettes villageoises.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, points d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeur patrimoniale forte. Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrans, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux. Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines Mesure 24 : Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire
Enjeu de préservation de la silhouette villageoise de Cadenet  Impact des constructions en premier plan (Simiane) 	
PARTENAIRES ET ACTEURS - Promoteurs - Opérateurs réseaux - Agriculteurs - Commune et EPCI - ONF, CRPF	Exemple d'actions

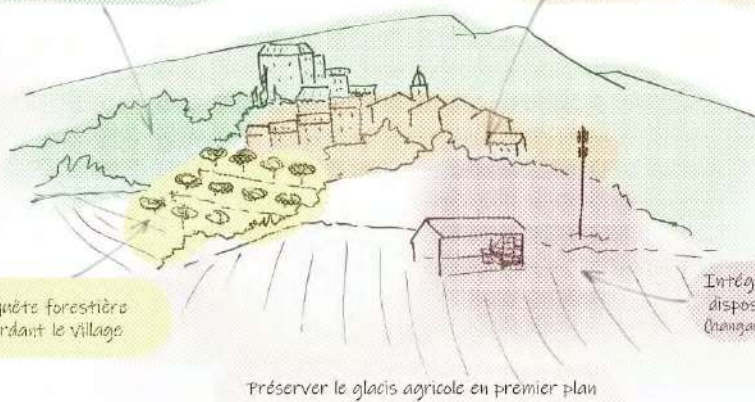
Préserver l'écrin boisé des collines en arrière-plan
Gestion forestière intégrée au paysage

Extension villageoise en continuité
Respect de la volumétrie, matériaux, couleurs...
Privilégier une OAP
(Orientation d'Aménagement et de Programmation)

Contenir la reconquête forestière
des terrasses bordant le village

Intégrer les projets et
dispositifs au paysage
(hangar, antenne relais...)

Préserver le glacis agricole en premier plan



	Site d'intérêt à préserver et à valoriser
DÉFINITION	Les sites d'intérêt sont des sites d'une grande richesse tant du point de vue naturel ou paysager que culturel. Ils peuvent être reconnus et protégés voire aménagés. Ces sites remarquables peuvent être caractérisés par un patrimoine : - géologique (géosite constituant un point d'appel fort dans le paysage), - naturel (site naturel à enjeu de biodiversité et fréquenté, constitutif d'une typologie de paysages), - lié à l'eau (source, plan d'eau, canal, zone humide à enjeu, sur un site aménagé ou fréquenté), - bâti (certains sont reconnus site classé ou inscrit).
ENJEUX	Le maintien, la protection, l'aménagement, la gestion et la fréquentation des sites d'intérêt et de leurs abords doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de la valeur du patrimoine paysager, géologique, naturel ou architectural.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Patrimoine lié à l'eau Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales. Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié. Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe. Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraîchissantes. Retrouver le patrimoine et les savoir-faire de l'eau-ressource locale (mines, sources, stockage, réservoirs), les valoriser et les restaurer. Patrimoine géologique et naturel Préserver les sites emblématiques fréquentés et/ou protégés. Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux, par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt. Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux. Patrimoine bâti Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 16 : Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les écosystèmes humides Mesure 17 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique Mesure 18 : Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers Mesure 23 : Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique Mesure 24 : Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

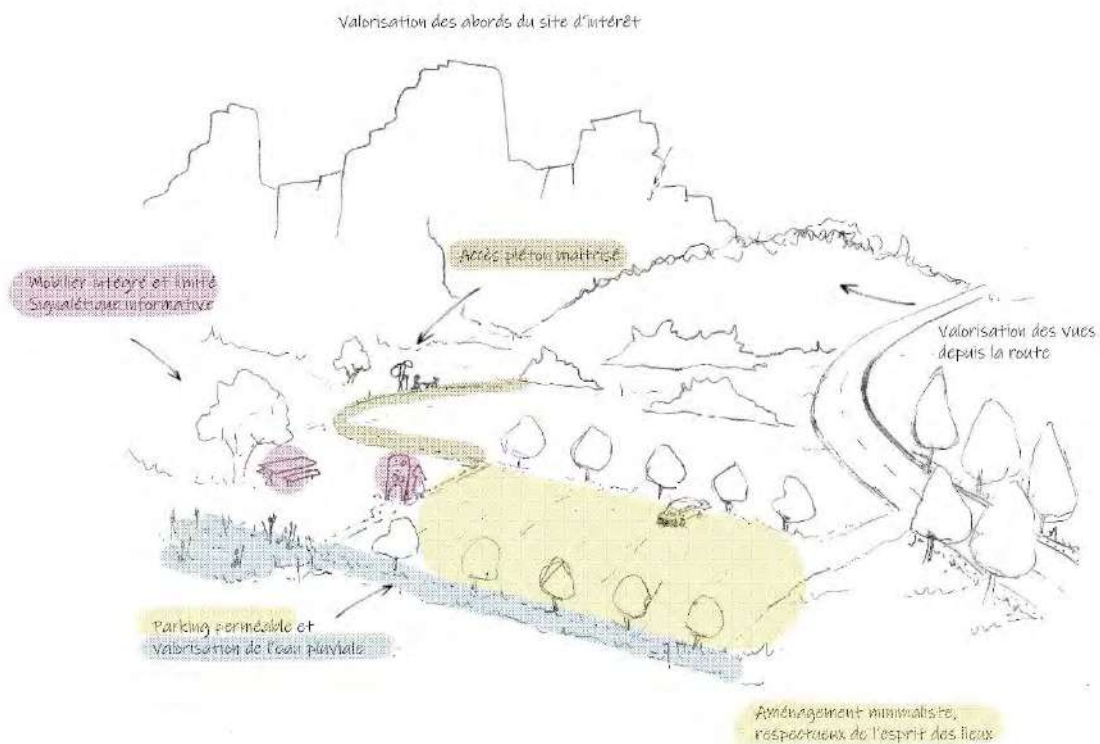
Enjeu d'accueil du public depuis les sites d'intérêt : village de Gordes, Ogres de Rustrel, Rochers des Mourres de Forcalquier....



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements

Exemple d'actions



	Cours d'eau, plans d'eau, canaux, une ressource en eau à préserver
DÉFINITION	Les cours d'eau, même temporaires, plans d'eau et canaux composent avec les zones humides les eaux dites de surface du territoire, qui, par nature, jouent un rôle de corridors écologiques (trame verte et bleue). Ils sont également des supports d'usages et sources d'attractivité économique. Les ressources en eau regroupent toutes les eaux disponibles, de surface et souterraines, indispensables à la vie et que l'on peut mobiliser en quantité et en qualité pour les activités humaines (alimentation en eau potable, agricole, industrielle, loisirs).
ENJEUX	Supports de vie et de biodiversité en contexte globalement sec, les cours d'eau, plans d'eau et canaux jouent un rôle important dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration naturelle des eaux et la limitation des crues. Ils sont également des supports d'usages et sources d'attractivité économique. Agir ensemble pour mieux connaître et protéger nos eaux de surface et souterraines est indispensable pour : - garantir le bon état des eaux, la fonctionnalité et toute la richesse, liées aux écosystèmes aquatiques ; - préserver et sécuriser nos besoins en eau actuels et futurs ; - concilier au mieux les activités socio-économiques liées à l'eau avec la protection et la valorisation des ressources et des milieux ; - nous adapter au mieux aux évolutions climatiques.
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver et valoriser les espaces naturels des rivières (méandres, bras morts, ripisylves, berges, zones d'expansion des crues, milieux humides, bancs de galets...), ainsi que les zones humides hors cours d'eau du territoire (mares ponctuelles, prairies humides, landes et marais). Renforcer les actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques : revégétalisation des berges, plantations, lutte contre les espèces envahissantes, collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plus menacées... Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs...) pour promouvoir la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlots de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire (coulée verte, support de déplacements doux...). Concilier le respect des équilibres naturels, la protection des milieux et la valorisation pédagogique et de loisirs, assurer la qualité paysagère dans le (ré)aménagement des plans d'eau (plans d'eau de baignade, pêche, activité nautique, réserve naturelle protégée, réserve d'eau pour un usage agricole...).
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 15 : Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable Mesure 16 : Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides Mesure 19 : Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace Mesure 35 : Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes Mesure 37 : Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables Mesure 38 : Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants

Enjeu d'accueil du public, plan d'eau aménagé (Apt)



Canal d'irrigation gravitaire à Pertuis



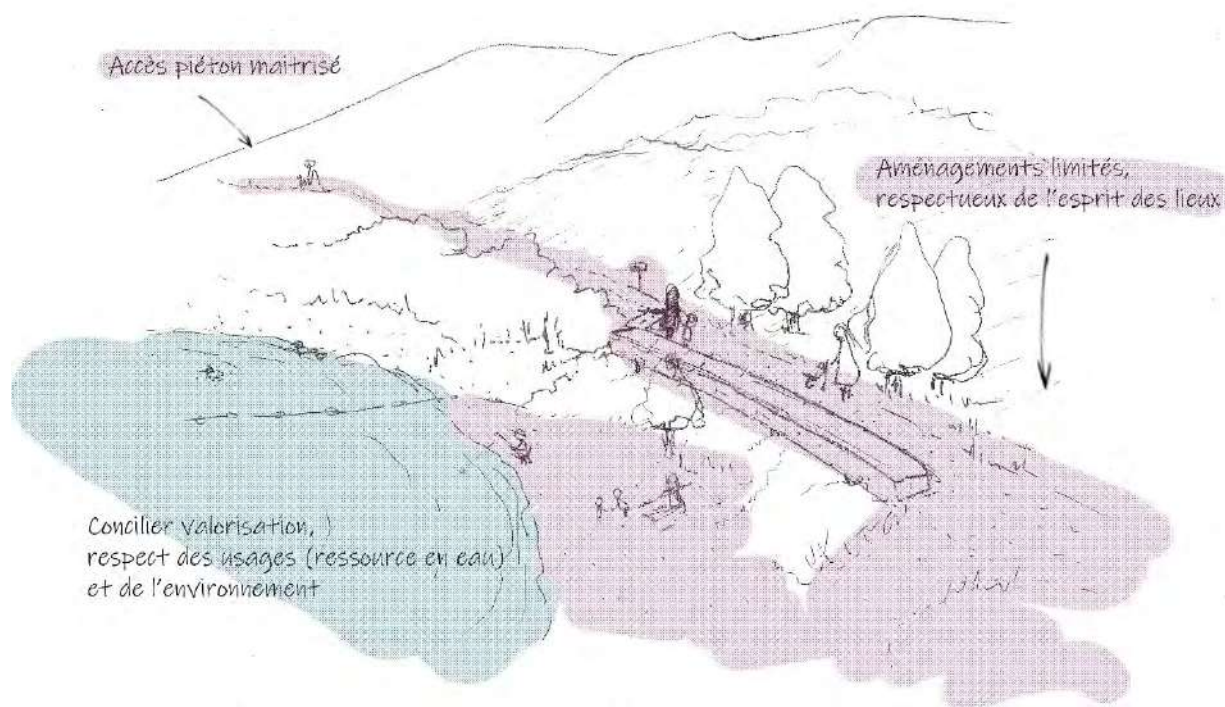
Pont Julien du Calavon à Bonnieux



PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements

Exemple d'actions

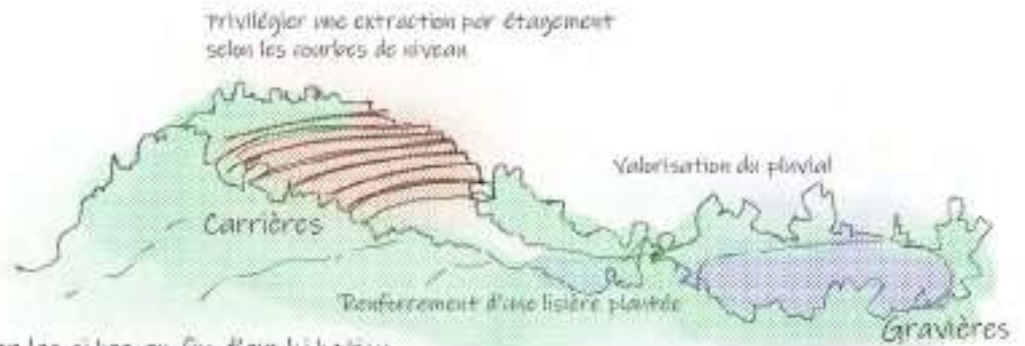


	Carrières ou gravières
DÉFINITION	Site d'exploitation des ressources minérales du territoire. Ces ressources sont principalement les ocre, les argiles, la pierre de taille et pierre à bâtir, les sables, le gypse, le fer, le lignite et les schistes bitumineux, le soufre et les eaux sulfureuses, phosphates, etc. Ces ressources minérales sont utilisées depuis de nombreux siècles pour la fabrication d'outil, la construction, l'agriculture, l'industrie, la santé ou encore la création artistique. Cette activité historique fait partie intégrante de l'histoire du territoire, de son identité et de sa culture. Elle a façonné les villes et villages, les paysages du Luberon et laissé derrière elle, des vestiges d'un patrimoine industriel parfois oublié et des monuments naturels taillés par la main humaine. Les carrières constituent aujourd'hui comme hier, des activités d'importance au niveau économique. Elles permettent au territoire d'utiliser localement et d'exporter une matière première primordiale pour la construction et la rénovation notamment.
ENJEUX	La gestion et l'implantation des carrières doit permettre la poursuite de ces activités dans le respect de l'environnement et des paysages passant par : L'utilisation raisonnée des ressources disponibles tout en favorisant leur réutilisation La réduction de l'empreinte carbone des procédés et de l'impact environnemental des activités La réhabilitation des savoir-faire anciens La gestion durable et concertée des ressources minérales
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Accompagner l'activité des carrières dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuels massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières. Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.
MESURES DE LA CHARTE	Mesure 17 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique Mesure 35 : Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes
Carrière de la roche amère, en activité, Villeneuve Carrière d'ocres en activité, Gargas Renaturation de gravière post- exploitation, Durance   	

PARTENAIRES ET ACTEURS

- Carriers
- Extracteurs
granulats
- SMAVD
- DDT
- Promoteurs
photovoltaïques
- Service ENS des
Départements

Exemple d'actions



Restaurer les sites en fin d'exploitation

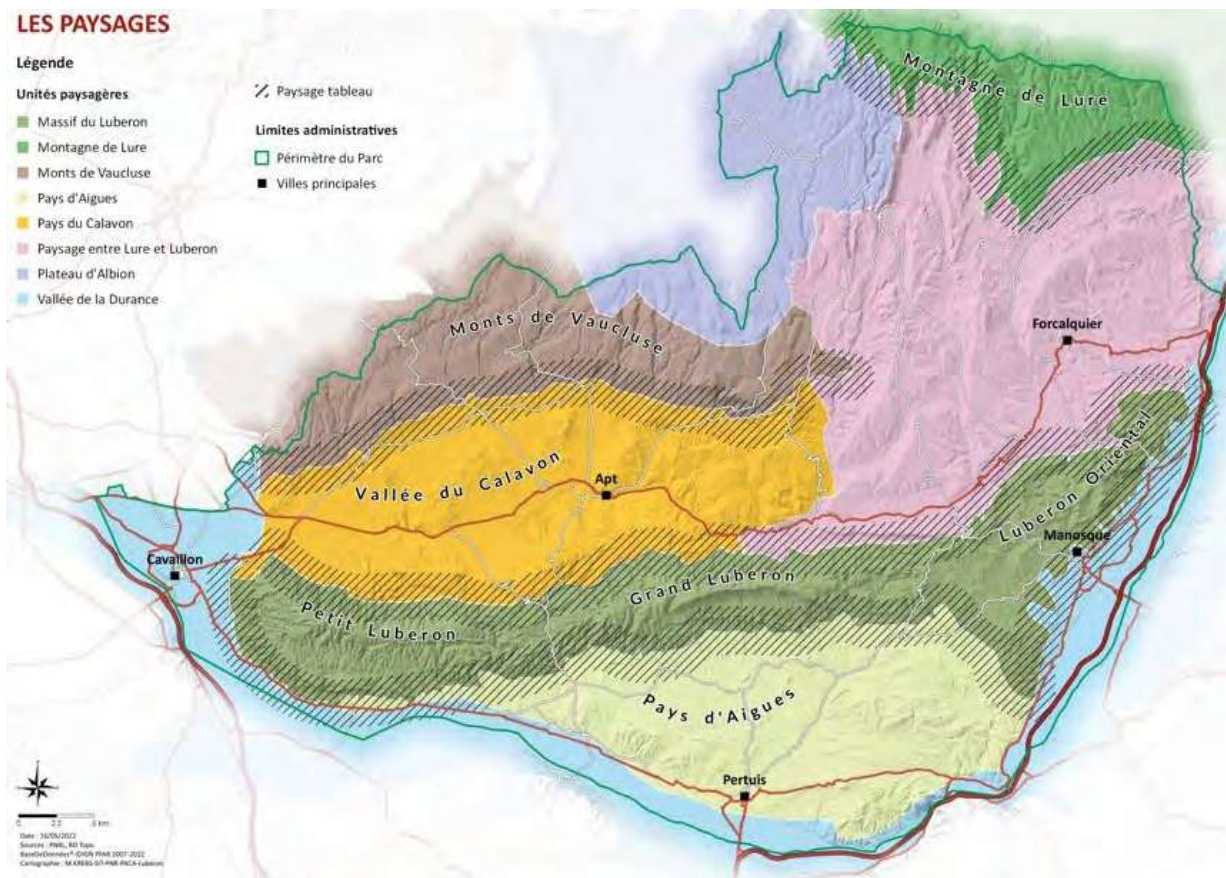
- > Renaturation
- > Etudier la valorisation de ces sites anthropisés pour l'installation de projets énergétiques

Les paysages remarquables

Les paysages remarquables du Parc correspondent aux paysages tableaux* ⁵et aux structures paysagères définies dans le plan de parc.

Ces éléments composent un paysage de qualité, issu de ses composantes naturelles (socle géologique, relief, pédologie, végétation adaptée au climat...) mais également façonné par l'Homme (terrasses de cultures et autres bâtis de pierre sèche, silhouettes villageoises, mosaïque de culture...).

La légende fixe les enjeux et les objectifs de qualité paysagère de chacune de ces structures paysagères.



⁵ Le **paysage tableau** correspond à un paysage perçu depuis un point de vue dégagé et offrant un panorama particulièrement représentatif des composantes paysagères qualitatives représentatives du Parc. Ces composantes peuvent être schématisées selon ces principes : elles reposent sur une mosaïque de culture en fond de vallée, un piémont cultivé étagé grâce à des terrasses de culture, une silhouette villageoise perchée sur un relief, la montagne de Lure ou du Luberon composant un écrin boisé en toile de fond.

Les Objectifs de Qualité Paysagères du territoire de Parc

Afin de préserver les caractéristiques identitaires remarquables du paysage et d'accompagner l'aménagement et la gestion des projets thématiques impactant le paysage du quotidien, des **Objectifs de Qualité Paysagères**⁶ ont été définis afin d'identifier les enjeux de préservation et de proposer des pistes d'amélioration en intégrant la dimension transversale des différentes thématiques concernées par chaque sujet.

Ces OQP, préalablement identifiés à l'échelles des unités paysagères des atlas de paysage (annexe 1) et complétés et partagés à l'échelle du territoire du Parc et validés à l'échelle des EPCI dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage (annexe 2), ont été repris et amendés afin d'être intégrés dans la Charte du Parc.

Chaque Unité Paysagère est ainsi caractérisée par des enjeux et orientations ou Objectifs de Qualité Paysagère qui lui sont propres.

Certains enjeux et orientations peuvent également être partagés par plusieurs unités paysagères.

Pour chaque structure paysagère du Plan de Parc, un Objectif de Qualité Paysagère de la charte du Parc est associé et décliné en mesures et dispositions dans la Charte.

Certains Objectifs de Qualité Paysagères sont transversaux et ne sont pas illustrés par une structure paysagère cartographiée dans le plan de Parc.

Le tableau ci-dessous précise les différents Objectifs de Qualité Paysagères de la Charte du Parc ainsi que les mesures associées.

Une version thématique et détaillée de chaque OQP est proposée dans ce tableau.

Les OQP sont regroupés par famille de Paysage pour permettre une lecture facilitée des enjeux.

Les OQP sur fond bleu n'ont pas été associées à des structures paysagères cartographiées sur le Plan de Parc.

⁶ Les objectifs de qualité paysagère sont mentionnés à l'article L. 141-4 du code de l'urbanisme et à l'article L. 350-1C du code de l'environnement. Ils désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

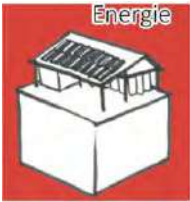
Famille de paysage	N° OQP	OQP Charte	Objectifs détaillés	de Qualité Paysagère	Mesures associées
Transversal	1	Développer la culture du paysage	Développer la culture du paysage, au travers de l'application des politiques et projets d'aménagement sectoriels, de la gouvernance à la sensibilisation des acteurs.		3 5 22 25 41 46 47
	2	Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau Valoriser l'eau dans l'urbain	• Préserver et valoriser les espaces naturels des rivières (méandres, bras morts, ripisylves, berges, zones d'expansion des crues, milieux humides, bancs de galets...), ainsi que les zones humides hors cours d'eau du territoire (mares ponctuelles, prairies humides, landes et marais).. • Renforcer les actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques : revégétalisation des berges, plantations, lutte contre les espèces envahissantes, collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plus menacées... • Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs...) pour la nature en ville, lutter contre l'effet d'ilots de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire (coulée verte, support déplacements doux, ...). • Concilier le respect des équilibres naturels et la valorisation pédagogique et de loisirs, assurer la qualité paysagère dans le (ré)aménagement des plans d'eau (plans d'eau de baignade, pêche, activité nautique, espace naturel protégé, réserve d'eau pour un usage agricole....)		15 16 19 25 31 32 33 35 38

	3	Préserver les paysages de l'eau gravitaire et Valoriser la ressource en eau "cachée"	• Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales. Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié. • Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe. • Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraichissantes. • Retrouver le patrimoine et les savoirs faire (mines, sources, stockage, réservoirs,) de l'eau-ressource locale, les valoriser et restaurer.	15 16 23 24 25 31 32 33
	4	Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans	• Valoriser le paysage perçu depuis les axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routières existantes. • Améliorer la qualité paysagère des bords de route : gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres sur les paysages tableaux (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement. • Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.	25 33 39 40
	5	Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans	• Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief, ...), en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés. • Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets, ...), limiter la signalétique. • Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.	25 31 33 39 40

	6	Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines	• Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations. Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter les équipements routiers et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire. • Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoine vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publics/privés, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie écologique pour la gestion des eaux pluviales...). • Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation. • Préserver et restaurer la qualité paysagère des entrées urbaines, aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagne et stopper la dispersion de l'urbanisation linéaire (zones d'activités et commerciales, pavillonnaire), affirmer l'identité des lieux et valoriser le végétal. • Intégrer les liaisons douces dans le réseau d'arrivée dans l'urbain, apaiser les circulations et intégrer les espaces de stationnement en entrée de ville.	8 10 12 22 25 33 39 40
	7	Valoriser les principales portes d'entrées du territoire	• Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance). Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages. • Favoriser la reconnaissance du territoire au travers de l'annonciation aux portes.	12 24 25 40



	8	Préserver et requalifier les silhouettes villageoises	• Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, point d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeur patrimoniale forte. Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrins, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux. Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées.	12 24 25 32
	9	Valoriser les centres anciens	• Réinvestir les centres anciens, préserver et restaurer le bâti patrimonial, revitaliser les services et commerces de proximité, apaiser les circulations. • Requalifier et végétaliser les espaces publics traditionnels.	10 11 13 25 36 38 39 40
	10	Intégrer et valoriser les activités	• Intégrer et valoriser les activités, notamment artisanales locales dans le paysage. Contenir et requalifier les zones d'activités et commerciales et leurs bâtis via la recherche architecturale et végétale des identités locales, assumer la créativité et l'innovation technologique, organiser des usages conviviaux et sociaux, relier aux réseaux doux du territoire, stopper l'urbanisation linéaire et aménager les lisières.	10 12 14 19 25 36 38 39 40
	11	Intégrer les nouveaux logements	• Intégrer les projets d'extension urbaine dès la planification et composer des formes urbaines qualitatives et intégratrices. • Prendre en compte les caractéristiques locales du paysage, de l'architecture, la forme urbaine et proposer des aménagements qualitatifs et fonctionnels, intégrant des espaces végétalisés source de biodiversité et de fraîcheur, adaptés aux besoins des habitants. • Requalifier les zones pavillonnaires existantes et stopper la dispersion des lotissements et l'urbanisation linéaire.	10 12 13 19 25 36 38 39 40

	12	Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics	Assurer la qualité paysagère du cadre de vie des espaces urbanisés, notamment au travers de l'aménagement des espaces publics, de la valorisation du patrimoine bâti et du développement de la nature en ville : diversité et pertinence de leurs usages, qualité des aménagements source de lien social, lutte contre les îlots de chaleur urbain, apaisement des circulations, du bruit, de la pollution, gestion du patrimoine arboré...	11 13 25 38 39 40
	13	Préserver et valoriser les paysages nocturnes	- Préserver, restaurer et valoriser la qualité paysagère nocturne, assurer la limitation et la gestion optimisée de l'éclairage notamment à proximité des observatoires astronomiques. - Réaliser une mise en lumière raisonnée du patrimoine et adaptée aux enjeux croisés de la biodiversité et de la découverte du ciel étoilé.	12 19 20 25
	14	Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable	- Accompagner le développement des infrastructures d'énergie renouvelable et des ouvrages (réseaux, stockage...), adapter les rapports d'échelle des projets dans le paysage, maîtriser la dissémination des projets, éviter toute covisibilité avec les sites et espaces patrimoniaux. - Assurer la qualité des aménagements, des abords et favoriser l'innovation architecturale et l'intégration naturelle. - Démarrer par une démarche globale de transition énergétique et privilégier les projets sur des sites anthropisés. Associer la population et les acteurs du territoire aux projets de développement d'énergie renouvelable, favoriser les projets concertés, d'échelle adaptée aux sites et à retombées locales.	10 12 14 25 36 37
	15	Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal	- Préserver les espaces agricoles notamment de la plaine alluviale et privilégier les cultures diversifiées. Valoriser le fonctionnement du réseau d'irrigation gravitaire. Développer les infrastructures agroécologiques (murets, haies, ...). - Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords. - Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles et des projets agrivoltaïques, en	10 14 16 19 24 25 26 27 28 29

			privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.	
16	Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles	• Préserver les espaces agricoles et pastoraux, le caractère mosaïque de cultures diversifiées, les infrastructures agroécologiques (terrasses de cultures, haies, ...). • Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords. • Poursuivre les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairie de fauche et pacage, truffière, ciaux...) en anticipant les évolutions du climat. • Veiller à l'intégration paysagère des retenues collinaires, des nouveaux bâtiments agricoles et des projets photovoltaïques, en privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.	10 14 16 19 24 25 26 27 28 29 30	
17	Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des ciaux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires	• Préserver et valoriser les paysages ouverts des crêtes et des ciaux, notamment des massifs, maintenir l'activité pastorale et la préservation de la biodiversité associée. • Développer une gestion durable, concertée et multifonctionnelle des forêts, dans le respect des paysages et valoriser les produits forestiers. • Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux, contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte en tant que zone de pleine nature, de tranquillité et propice pour ressentir des sentiments de liberté	10 25 30 31 35 41	
18	Favoriser l'agriculture autour des villages	• Développer l'agriculture de proximité dans les paysages, préserver le maraîchage et les vergers en périphérie directe des villes et villages. • Développer les pratiques du (sylvo)pastoralisme au sein des « écrins » soulignant les villages pour contenir les boisements et intégrer les pratiques de gestion du risque incendie dans le respect des paysages. • Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses de culture).	5 10 19 25 26 27 28 29 30	



	19	Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques	• Préserver les sites emblématiques fréquentés et/ou protégés. • Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt. • Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.	16 17 18 24 25 31 32 33
	20	Préserver et valoriser les vallons et gorges	• Préserver et valoriser les vallons et gorges les plus fréquentés permettant la découverte de milieux naturels fragiles. • Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine naturel et géologique, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges. • Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	18 25 31 32 33
	21	Valoriser les cols	• Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	25 31 32 33 40
	22	Préserver et valoriser les principaux points de vue	• Préserver les principaux points de vue depuis les axes routiers et belvédères des villages et sites. • Gérer les abords, réaliser des opérations d'aménagement ponctuels et mesurés pour accueillir le public et valoriser les vues. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	25 31 32

	23	Préserver les crêtes les plus sensibles	• Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuels forts dans le paysage, permettant de découvrir des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage. • Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et de réseaux.	18 25 31 32 33
	24	Valoriser le patrimoine bâti	• Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire. • Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.	23 24 25 31 32 33
	25	Accompagner l'évolution des carrières et gravières	• Accompagner l'activité des carrières, dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuel massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières. • Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.	16 17 19 20 35 38
	26	Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal	• Préserver les alignements et arbres isolés remarquables, préserver les réseaux de haies agricoles. • Restaurer et enrichir le patrimoine arboré urbain et la présence de la nature en ville en favorisant son acceptation, en faisant reconnaître leurs aménités climatiques, environnementales et sociales, partager leur gestion et leur entretien, anticiper le renouvellement vis-à-vis du changement climatique.	11 12 19 20 25 38

Synthèse des croisements entre les Unités Paysagères, les structures paysagères du Plan de Parc, les Objectifs de Qualités Paysagères et les mesures de la Charte du Parc

Le tableau précisé en annexe 1 effectue la synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l’atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Ces éléments ont donc servi de base à la définition des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis à l’échelle du territoire du Parc, et regroupés par famille d’enjeux pour une meilleure visibilité et un meilleur partage au sein des structures et politiques transversales d’aménagement du territoire.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser de façon synthétique les croisements entre les Unités Paysagères, les familles de Paysage, les structures paysagères du plan de Parc, les Objectifs de Qualité Paysagère de la Charte du Parc et précise les mesures qui permettent d’y répondre.

PLAN PARC 2040

Unité paysagère Luberon-Lure	Picto légende Plan de parc	Structures paysagères du plan de parc Luberon Lure	Famille de paysage	Numéro OQP	OQP Charte Luberon Lure	Objectifs de Qualité Paysagère Luberon-Lure détaillés	Mesures
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		<i>Non cartographié</i> > Culture du paysage à développer	Transversal	1	Développer la culture du paysage	Développer la culture du paysage dans les politiques sectorielles et les projets d'aménagement, de la gouvernance à la sensibilisation des acteurs.	3 5 22 25 41 46 47
UP Vallée de la Durance, Pays d'Aigues, Pays du Calavon Paysage entre Lure et Luberon		Cours d'eau, plans d'eau, canaux, une ressource en eau à préserver		2	Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau Valoriser l'eau dans l'urbain	Préserver et valoriser les espaces naturels des rivières (méandres, bras morts, ripisylves, berges, zones d'expansion des crues, milieux humides, bancs de galets...), ainsi que les zones humides hors cours d'eau du territoire (mares ponctuelles, prairies humides, landes et marais).. Renforcer les actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques : revégétalisation des berges, plantations, lutte contre les espèces envahissantes, collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plus menacées... Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs...) pour promouvoir la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlots de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire (coulée verte, support de déplacements doux, ...).	15 16 19 25 35 38
		Site d'intérêt lié aux plans d'eau à préserver				Concilier le respect des équilibres naturels, la protection des milieux et la valorisation pédagogique et de loisirs, assurer la qualité paysagère dans le (ré)aménagement des plans d'eau (plans d'eau de baignade, pêche, activité nautique, espace naturel protégé, réserve d'eau pour un usage agricole...)	15 16 19 31 32 33 38
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Site d'intérêt liés aux canaux et à la ressource en eau à préserver		3	Préserver les paysages de l'eau gravitaire et Valoriser la ressource en eau "cachée"	Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales. Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié. Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe. Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraichissantes. Retrouver le patrimoine et les savoirs faire (mines, sources, stockage, réservoirs,) de l'eau-ressource locale, les valoriser et restaurer.	16 23 24 25 31 32 33
UP Vallée de la Durance, Pays d'Aigues, Pays du Calavon Paysage entre Lure et Luberon		Axe routier d'intérêt paysager à valoriser		4	Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans	Valoriser le paysage perçu depuis les axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routières existantes. Améliorer la qualité paysagère des bords de route: gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres sur les "paysages tableaux" (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement. Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.	25 39 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Route pittoresque à préserver		5	Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans	Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief, ...) en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés. Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets, ...), limiter la signalétique. Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.	25 31 33 39 40
UP Vallée de la Durance		Séquence routière et entrée de ville à requalifier		6	Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines	Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations. Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter les équipements routiers et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire. Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoine vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publics/privés, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie écologique pour la gestion des eaux pluviales...). Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.	8 10 12 22 25 33 39 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		<i>Non cartographié</i> > Qualité urbaine des entrées de ville à préserver				Préserver et restaurer la qualité paysagère des entrées urbaines, aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagne et stopper la dispersion de l'urbanisation linéaire (zones d'activités et commerciales, pavillonnaire), affirmer l'identité des lieux et les valoriser par le végétal. Intégrer les liaisons douces dans le réseau d'arrivée dans l'urbain, apaiser les circulations et intégrer les espaces de stationnement en entrée de ville.	
UP Vallée de la Durance, Monts de Vaucluse, Plateau d'Albion, Montagne de Lure, Paysage entre Lure et Luberon		Porte d'entrée du Parc à aménager		7	Valoriser les principales portes d'entrées du territoire	Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance). Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages. Favoriser la reconnaissance du territoire au travers de l'annonciation aux portes.	12 25 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Silhouette villageoise à préserver ou requalifier		8	Préserver et requalifier les silhouettes villageoises	Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, point d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeur patrimoniale forte . Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrins, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux. Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées.	12 24 25 32
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Zone de centre ancien		9	Valoriser les centres anciens	Réinvestir les centres anciens, préserver et restaurer le bâti patrimonial, revitaliser les services et commerces de proximité, apaiser les circulations. Requalifier et végétaliser les espaces publics traditionnels.	10 11 13 25 38 39 40
UP Vallée de la Durance, Pays d'Aigues, Pays du Calavon Paysage entre Lure et Luberon		Zone d'activité		10	Intégrer et valoriser les activités	Intégrer et valoriser les activités, notamment artisanales locales dans le paysage. Contenir et requalifier les zones d'activités et commerciales et leurs bâtis via la recherche architecturale et végétale des identités locales, assumer la créativité et l'innovation technologique, organiser des usages conviviaux et sociaux, relier aux réseaux doux du territoire, stopper l'urbanisation linéaire et aménager les lisières.	10 12 14 25 38 39 40 41
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Zone résidentielle périphérique		11	Intégrer les nouveaux logements	Intégrer les projets d'extension urbaine dès la planification et composer des formes urbaines qualitatives et intégratrices. Prendre en compte les caractéristiques locales du paysage, de l'architecture, la forme urbaine et proposer des aménagements qualitatifs et fonctionnels, intégrant des espaces végétalisés source de biodiversité et de fraîcheur, adaptés aux besoins des habitants. Requalifier les zones pavillonnaires existantes et stopper la dispersion des lotissements et l'urbanisation linéaire.	10 12 13 25 38 39 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		<i>Non cartographié :</i> > Qualité paysagère du cadre de vie à assurer		12	Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics	Assurer la qualité paysagère du cadre de vie des espaces urbanisés, notamment au travers de l'aménagement des espaces publics, de la valorisation du patrimoine bâti et du développement de la nature en ville : diversité et pertinence de leurs usages, qualité des aménagements source de lien social, lutte contre les îlots de chaleur urbain, apaisement des circulations, du bruit, de la pollution, gestion du patrimoine arboré....	11 13 25 38 39 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		<i>Non cartographié :</i> > Paysage nocturne à préserver		13	Préserver et valoriser les paysages nocturnes	Préserver, restaurer et valoriser la qualité paysagère nocturne, assurer la limitation et la gestion optimisée de l'éclairage publics, de la valorisation du patrimoine bâti et du développement de la nature en ville : diversité et pertinence de leurs usages, qualité des aménagements source de lien social, lutte contre les îlots de chaleur urbain, apaisement des circulations, du bruit, de la pollution, gestion du patrimoine arboré....	12 19 20 25

Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Non cartographié : > Projets d'énergie renouvelable à intégrer au paysage		14	Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable	Accompagner le développement des infrastructures d'énergie renouvelable et des ouvrages (réseaux, stockage...), adapter les rapports d'échelle des projets dans le paysage, maîtriser la dissémination des projets, éviter toute covisibilité avec les sites et espaces patrimoniaux. Assurer la qualité des aménagements, des abords et favoriser l'innovation architecturale et l'intégration naturelle. Démarrer par une démarche globale de transition énergétique et privilégier les projets sur des sites anthropisés. Associer la population et les acteurs du territoire aux projets de développement d'énergie renouvelable, favoriser les projets concertés, d'échelle adaptée aux sites et à retombées locales.	10 12 14 36 37
UP Vallée de la Durance		Terroir irrigable		15	Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal	Préserver les espaces agricoles notamment de la plaine alluviale et privilégier les cultures diversifiées. Valoriser le fonctionnement du réseau d'irrigation gravitaire. Maintenir et développer les infrastructures agroécologiques (murets, haies, ...). Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords. Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles et des projets agrivoltaiques, en privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.	10 14 19 25 26 28 29
UP entre Lure et Luberon Plateau d'Albion UP Pays du Calavon UP Pays d'Aigues		Terroir de montagne sèche		16	Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles	Préserver les espaces agricoles et pastoraux, le caractère mosaïque de cultures diversifiées, les infrastructures agroécologiques (terrasses de cultures, haies, ...). Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords. Poursuivre les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairie de fauche et pacage, truffière, craux...) en anticipant les évolutions du climat. Veiller à l'intégration paysagère des retenues collinaires, des nouveaux bâtiments agricoles et des projets photovoltaïques, en privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.	10 14 16 19 24 25 26 28 29 30
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Zone de Nature et de Silence		17	Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires	Préserver et valoriser les paysages ouverts des crêtes et des craux, notamment des massifs, maintenir l'activité pastorale et la préservation de la biodiversité associée. Développer une gestion durable, concertée et multifonctionnelle des forêts, dans le respect des paysages et valoriser les produits forestiers. Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux, contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte en tant que zone de pleine nature, de tranquillité et propice pour ressentir des sentiments de liberté	10 25 30 31 35 41
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Non cartographié : > Ceintures vertes villageoises à développer		18	Favoriser l'agriculture autour des villages	Développer l'agriculture de proximité dans les paysages, préserver le maraîchage et les vergers en périphérie directe des villes et villages. Développer les pratiques du (sylvo)pastoralisme au sein des « écrins » soulignant les villages pour contenir les boisements et intégrer les pratiques de gestion du risque incendie dans le respect des paysages. Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses de culture).	5 10 19 25 26 27 28 29 30
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Site d'intérêt à préserver et à valoriser lié au patrimoine naturel ou géologique		19	Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques	Préserver les sites emblématiques fréquentés et/ou protégés. Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt. Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.	16 17 18 24 25 31 32 33
UP Massif du Luberon Montagne de Lure Monts de Vaucluse Paysage entre Lure et Luberon		Vallon et gorge à préserver		20	Préserver et valoriser les vallons et gorges	Préserver et valoriser les vallons et gorges les plus fréquentés permettant la découverte de milieux naturels fragiles. Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine naturel et géologique, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges. Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	18 25 31 32 33
UP Massif du Luberon Montagne de Lure Monts de Vaucluse		Col à mettre en valeur		21	Valoriser les cols	Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	25 31 32 33 40
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Point de vue à préserver		22	Préserver et valoriser les principaux points de vue	Préserver les principaux points de vue depuis les axes routiers et belvédères des villages et sites. Gérer les abords, réaliser des opérations d'aménagement ponctuels et mesurés pour accueillir le public et valoriser les vues. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.	25 31 32
UP Massif du Luberon Montagne de Lure Monts de Vaucluse		Crête à préserver		23	Préserver les crêtes les plus sensibles	Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuels forts dans le paysage, permettant de découvrir des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage. Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et de réseaux.	18 25 31 32 33
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Site d'intérêt à préserver et à valoriser lié aux bâtis patrimoniaux		24	Valoriser le patrimoine bâti	Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.	23 24 25 31 32 33
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Carrière ou gravière		25	Accompagner l'évolution des carrières et gravières	Accompagner l'activité des carrières de pierre de taille, dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuels massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières. Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.	16 19 35 38
Toutes les Unités paysagères Luberon-Lure		Non cartographié : > Préserver le patrimoine arboré et végétal		26	Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal	Préserver les alignements et arbres isolés remarquables, préserver les réseaux de haies agricoles. Restaurer et enrichir le patrimoine arboré urbain et la présence de la nature en ville en favorisant son acceptation, en faisant reconnaître leurs aménités climatiques, environnementales et sociales, partager leur gestion et leur entretien, anticiper le renouvellement vis-à-vis du changement climatique.	11 12 19 20 25 38

ANNEXES

Annexe 1 : synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l'atlas des paysages des Alpes de haute-Provence et du Vaucluse

Annexe 2 : Présentation du Plan de Paysage Luberon-Lure

Unité paysagère Luberon-Lure	Atlas de paysage départemental	Unité paysagère	Objectifs de Qualité Paysagère	Structure paysagère	Structure paysagere et enjeux
Le pays du Calavon	atlas de paysage du département 84	Pays du Calavon	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	Les versants boisés	Les versants boisés du Luberon et Monts de Vaulcuse en toile de fond Enjeu majeur lié à la gestion forestière, notamment au sein du massif des Ocre s qui fait l'objet d'un projet d'Opération Grand Site.
					Préservation et reconstitution des ripisylves, intérêt pour la biodiversité et potentialité de cheminement doux le long du Calavon, valorisation paysagère et limitation du risque inondation
				Les nombreux vergers de cerisier Les cultures traditionnelles non irriguées	Evolution des pratiques agricoles: -Nombreux vergers qui ont tendance à être arraché - Evolution des pratiques d'irrigation et changements de culture - Urbanisation sur les terrasses de culture à proximité des villages, reconquête forestière - Implantation peu intégrée dans le paysage de bâtiments d'élevage. Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses, bories et aguiers invntoriés mais non protégés).
			Valoriser les paysages fortement perçus	La D900 axe structurant	Prendre en compte le paysage dans les aménagements routiers des axes structurant (RD900): racalibrage, rond-points, premiers plans...
				Les routes de qualité	Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires (route du plateau des Claparedes)
					Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères (resserrement à l'aplomb du Petit Luberon, col du Pointu).
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets		Préserver la continuité paysagère et écologique de la traversée des cours d'eau (Calavon à Apt)
				Les mas isolés	Préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine (forte pression d'urbanisation pour des résidences primaires et secondaires).
				Les villages perchés remarquables	Limiter l'étalement urbain (Robion/Maubec, Apt/Gargas)
					Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers (RD900, entrée de ville d'Apt, ronds-points...).
					Contenir la pression touristique sur les sites liés aux ocre s (aménagements, canalisation de la fréquentation..)
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique	Les collines au cœur de la plaine	Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés (massif des ocre s, projet d'OGS, site inscrit du plan de Gordes et Roussillon, abbaye de Sénanque, abords de Saint-Saturnin les Apt et Rustrel, jardin agricole intimiste de Maubec, site troglodyte des Beaumettes, jardin remarquable de la Louve de Bonnieux, potager d'un curieux de Saignon...
					Maintenir les corridors écologiques, notamment au droit des resserements géologiques entre Monts de Vaucuse et Petit Luberon (entre Lagnes et Robion) et des collines à l'Est d'Apt.
			Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner l'activité des carrières de roche massive (Oppède, ..) et gravière de Maubec.
					Poursuivre la continuité et l'entretien de l'Eurovéloroute 8 du Calavon
Le pays d'Aigues	atlas de paysage du département 84	Pays d'Aigues	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	versants boisés Collines boisées	Enjeu majeur lié à la gestion forestière de la forêt sur le versant du Luberon fortement visible, insertion paysagère des aménagement DFCI et débroussailement. Anticipation de l'avenir des essences en fonction des changements climatiques.
				Forte présence de la vigne Nombreux vergers Cabanons de vigne	Evolution des pratiques agricoles: - vergers qui ont tendance à être arraché - friches - intensification de la vigne - opération d'aménagement foncier sur Pertuis suite à la réalisation de la déviation D973
				ripisylves soulignant le tracé des ruisseaux	Préservation et reconstitution des ripisylves, intérêt pour la biodiversité et potentialité de cheminement doux le long de l'Eze, valorisation paysagère et limitation du risque inondation
			Valoriser les paysages fortement perçus		Valoriser les vues offertes depuis l'axe majeur (RD973 Cavaillon/Pertuis). Valoriser l'entrée depuis la RD96
				route de campagne	Préserver les itinéraires des petites routes de campagne (Grambois à Cabriere d'Aigues): maitien du profil, entretien des abords, vue et premiers plans.
					Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères , marqué par un resserement du relief (sortie des gorges de Lourmarin et col de Vitrolles, entre Durance et Pays d'Aigues à Mérindol, le franchissement de la ligne de partage des eaux à la Bastidonne).
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets		Préserver la continuité paysagère et écologique de la traversée urbaine des cours d'eau
					Préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine (forte pression d'urbanisation pour des lotissements et zones commerciales et d'activités à proximité de Pertuis et de la vallée de l'Eze).
				Les villages perchés	Limiter l'étalement urbain
				Domaines marqués par des arbres remarquables	Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers
					Contenir la pression touristique sur l'étang de la Bonde à Cabrières d'Aigues (aménagements, canalisation de la fréquentation..)
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique		Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés (le pré de la Plantade à Lourmarin, la butte du Jas de Puyvert, le château de Mirabeau, le site de l'étang de la Bonde, les jardins remarquables du Pavillon du Galon à cucuron, jardin Neuf et des plantes tinctoriales de Lauris, le jardin du château de Val Joanis à Pertuis.
					Maintenir les corridors écologiques entre espaces naturels (massif de St Sépulcre et Grambois)
			Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner les grands projets commerciaux (Pertuis, Puyvert, La Tour d'Aigues, Cadenet)
					Accompagner l'activité des carrières (Vaugines, Mirabeau)
Les monts de Vaucluse	atlas de paysage du département 84	Monts de Vaucluse	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	Un Vaste massif forestier continu et uniforme	Un Vaste massif forestier continu et uniforme Enjeu majeur lié à la gestion forestière de la forêt et des garrigues, insertion paysagère des aménagement DFCI et débroussailement.
				Les cultures en timbre poste et un riche patrimoine de pierres sèches	Les cultures en timbre poste et un riche patrimoine de pierres sèches enjeu d'avenir lié au maintien des terres agricoles de culture diversifiée mais en abandon (reconquête forestière, disparition du patrimoine pierre sèche...)
					Préservation des abres remarquables (chênes de Murs)
			Valoriser les paysages fortement perçus	Les petites routes sinueuses,	Les petites routes sinueuses, récentes, dont le gabarit est à préserver ainsi que les abords (haie taillée, bordures de pierre...).
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets	Un massif peu habité un habitat isolé rare	Un massif peu habité un habitat isolé rare Les villages sont groupés sur un massif, accroché aux pentes, il faut préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine.
					Limiter l'étalement urbain
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique		Maintenir les corridors écologiques, notamment au droit des resserements géologiques entre Monts de Vaucuse et Petit Luberon (entre Lagnes et Robion).
			Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner l'extension et la réhabilitation au fil de l'eau de la carrière du Four à Chaux de Lagnes (actuellement peu visibles car inscrite dans le relief, mais contenir l'impact d'une extension).

Correspondance entre les Unités paysagères du territoire et celles des Atlas de Paysage 04/84

Identification des Structures Paysagères et des Objectifs de Qualités Paysagères

La vallée de la Durance	atlas de paysage du département 84	La plaine Comtadine	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	La trame des haies Le parcellaire souligné par le réseau d'irrigation Les ripisylves	Evolution des pratiques agricoles: - impactant le réseau de haies traditionnelles (cypres de Provence) qui organise l'espace - menaçant l'avenir des canaux d'irrigation agricole à ciel ouvert (tronçons busés, disparition de cette trame végétale d'accompagnement) - implantation de serres et nouveaux bâtiments agricoles. Destruction des ripisylves par les aménagements urbains et agricoles, à préserver et valoriser (biodiversité, potentiel de cheminement doux et ombragé...).
			Valoriser les paysages fortement perçus	Les abords de route Les alignements de platane	Abords de route à valoriser: - Principaux axes et déviation de village, nombreux ronds-points et zones d'activités le long de la RD banalisent les itinéraires - Petites routes qualitatives dont il faut préserver les éléments structurants (haies, routes bordées de pierres plates, qualité des premiers plans...) - Préserver les alignements (platanes malades à remplacer) -Ménager les points de basculement entre 2 unités paysagères marquées par le resserement du Petit Luberon
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets	Les villages groupés Les domaines et mas	Les villages groupés, dont il faut préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées. Préserver la qualité des "mas" isolés ponctuant le territoire, signalés par des allées monumentales plantées (platanes, tilleuls). Limiter l'étalement urbain (Cavaillon, les Taillades, Robion, Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique		Préserver les sites bâtis (site inscrit des Taillades) et naturels (combe de Vidauque de qualité du Petit Luberon. Maintenir les corridors écologiques, notamment au resserement marqué des massifs géologiques.
			Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner les grands projets commerciaux (Cavaillon, Cheval-Blanc...).
					L'enjeu de préservation des boisements est avant tout écologique et paysager (reliquats).
	atlas de paysage du département 84	Vallée de la Durance	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	Vastes espaces agricoles Haies compartimentant l'espace Réseau de canaux	Evolution des pratiques agricoles: - pression forte de l'urbanisation - morcellement des propriétés et présence de friches (friches spéculatives, mitage urbain, extension... en partie freiné par le risque inondation) - fermeture des points de vue par les haies de peuplier - Agriculture très présente et productive, diversifiée (maraichage, vergers..).
				Cours d'eau au lit vaste Couloir de passage	Préservation et reconstitution des ripisylves de la Durance et ses affluents, intérêt pour la biodiversité (couloir migrateur, arrêté de Biotope, site Natura 2000) et potentialité de cheminement doux, valorisation paysagère et limitation du risque inondation, aménagement de plans d'eau et de gravières en base de loisirs et refuge ornitho (Cadenet, Cheval-Blanc, retenue Mallemort, ..)
					Alignement notables (platanes à Cadenet, micocoulier à Lauris...).
					Axes routiers de très grandes fréquentation offrant des vues sur un paysage "vitrine" (A7 entre Pertuis et Mirabeau, D973)
			Valoriser les paysages fortement perçus	Infrastructures rectilignes	Aménager et entretenir qualitativement les échangeurs autoroutiers, point d'entrée majeur (Cavaillon, Pertuis, ...)
					Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères , marqué par un resserement du relief (Mirabeau, Mérindol, Petit Luberon).
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets		Approche paysagère nécessaire et urgente des projets d'urbanisation et d'aménagement d'infrastructure (extension d'urbanisation autour de l'agglomération de Cavaillon, Pertuis, continuum urbain, extension de lotissements et zones d'activités, réduction des ceintures vertes...), un des paysages les plus dynamiques.
					Développement des lotissements pres des centres anciens et d'un habitat dispersé dans la vallée et sur les coteaux.
					Limiter l'étalement urbain
				Villages à l'écart	Entrées de ville peu qualitative (zones commerciales et d'activité de moindre qualité paysagère) banalisant le paysage.
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique		Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés (colline St Jacques, défilé rocheux de Mirabeau)
					Maintenir, renforcer ou recréer les corridors écologiques, notamment entre Luberon et Alpilles via la Durance au niveau d'Orgon.
			Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner l'extension et la réhabilitation au fil de l'eau de gravière (Cavaillon, Cheval-Blanc...) et de carrière (Mirabeau).
					Intégrer les grands projets d'infrastructure (Contournement routier de Pertuis, ponts de Cavaillon et Pertuis...).
	atlas de paysage du département 04	Vallée de la Durance provençale	Intégrer le réseau d'infrastructures denses	Infrastructure	Le Val de Durance est un couloir de communication avec un effet vitrine pour tout le département
					ne pas créer de nouveaux réseaux linéaires, améliorer et intégrer les infrastructures existantes
			Stopper l'étalement urbain et la multiplication des zones d'activités en vitrine des routes	Zone d'activités	améliorer la qualité paysagère des bords de route, perception des villages perchés, aménagement des carrefours, gérer les stands de vente
					réfléchir au développement des circulations douces
			Sauvegarder les coupures d'urbanisation ténues entre communes	Urbanisation	réhabiliter les zones commerciales et d'activités existantes
					raisonner à l'échelle de l'intercommunalité les nouveaux besoins, sans concurrence commerciale avec le centre-ville et apporter de la qualité architecturale et paysagère
					Maintenir des coupures d'urbanisation
					Préserver la silhouette des villages perchés
					Réinvestir les centres anciens
					Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et commerces de proximité
					Stopper la dispersion des lotissements et urbanisation linéaire
					lutter contre la pollution lumineuse
					Réhabiliter les entrées de ville
			Conserver les terres agricoles de la plaine fertile de la Durance	Agriculture	Stopper l'étalement urbain
					Préserver les terres agricoles dans la plaine alluviale et partager la ressource en eau
					Faire évoluer les productions vers une agriculture respectueuse de l'environnement
					Maintenir et replanter des haies
			Préserver les paysages naturels de la Durance et raisonner globalement le devenir des gravières	Cours d'eau	lutter contre l'enrichissement des coteaux
					Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords
					Intégrer les nouveaux bâtiments
					Maîtriser le développement des hangars PV
				Canaux	Préserver les cours d'eau, bancs de galets, profil en tresse, les ripisylves, les milieux humides, les zones d'expansion des crues
					Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements de la Durance et ses affluents.
					Conduire une opération globale de réhabilitation des anciennes gravières
					Entretien des canaux d'irrigation par génie écologique, préserver la trame végétale
				Forêt	Valoriser les ouvrages d'art des canaux et du petit patrimoine bâti
					Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et de la biodiversité
					Lutter contre les décharges sauvages
					Contrôler et maîtriser le développement des centrales PV
			Energie renouvelable		Privilégier une démarche globale de transition énergétique
					Limiter les nouveaux projets aux lieux anthropisés

Le massif du Luberon	atlas de paysage du département 84	Luberon intérieur	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols	Vastes versants boisés	Enjeu majeur lié à la gestion forestière, insertion paysagère des aménagement DFCI et débroussailement. Anticipation de l'avenir des essences en fonction des changements climatiques.		
				Plateau des Claparedes Forte présenc de l'architecture de pierre seche pelouses de cretes Craus du petit luberon	Fermeture des pelouses sommitales par reconquête forestière, contenu par une gestion pastorale et agricole dans le cadre de Natura 2000 et action du PNRLuberon. Déprise agricole et fermeture des paysages accetnuée par al plantation et la clôture de chênes truffiers. Patrimoine de pierre sèche à préserver.		
					Préserver la ripisylve de l'Aiguebrun		
			Valoriser les paysages fortement perçus	Routes remarquables	Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires (route du plateau des Claparedes, combe de Lourmarin): gabarité, murets de soutènement, qualité des vues et premier plan...		
					Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères (resserrement à la sortie des Gorges de Lourmarin et Vitrolles, col du Pointu).		
			Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets		Préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise		
					Contenir la pression d'urbanisation sur le plateau des Claparèdes (Apt, Bonnieux).		
			Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique		Aménager et gérer la fréquentation des sites touristiques (forêt de cèdres labellisée ENS, Gorges de Regalon et élaboration d'un schéma d'accueil par l'ONF, ...) Préserver les sites bâtis (site inscrit du prieuré de St Symphorien, fort et vallon de Buoux) et naturels (cédraie, Mourre Nègre point culminant, canyon karstique des gorges de Régalon, forêt domaniale du petit Luberon classée réserve biologique domaniale dirigée Jde qualité du Petit Luberon.		
	Les grands projets, enjeux paysagers à court terme		Accompagner l'activité des carrières de pierre de taille de la Roche d'Espeil				
	atlas de paysage du département 04	Luberon oriental		Paysage du Luberon oriental	Valoriser les itinéraires de découverte et les points de panoramas		
			Valoriser les centres anciens et stopper les extensions en colline	Centre ancien	Préserver la silhouette des villages perchés		
					Réinvestir les centres anciens		
					Revitaliser les services et commerces de proximité		
					Préserver et restaurer le bâti		
					Stopper la dispersion du bâti		
	Maintenir les activités agricoles et maitriser le développement forestier de cet ensemble paysagerqui constitue l'extrémité Est du Luberon	Patrimoine bâti de pays	lutter contre la pollution lumineuse				
			Requalifier les entrées de villages et espaces publics traditionnels				
	Améliorer l'insertion des installations industrielles de stockage d'hydrocarbures et de pipe-lines	Forêt	Préserver et restaurer le patrimoine bâti de pays (ferme, cabanon, restanque, moulin, lavoir, fontaine...)				
			Développer la filière bois, une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages, des forêts et de la biodiversité				
	Installations industrielles	Améliorer l'insertion paysagère des isntallations industrielles d'hydrocarbures					
Le paysage entre Lure et Luberon	atlas de paysage du département 04	Paysage entre Lure et Luberon	Préserver les villages perchés, réinvestir les centres anciens et stopper les extensions sous forme de lotissement	Centre ancien	Préserver la silhouette des villages perchés		
					Réinvestir les centres anciens		
					Préserver et restaurer le bati, revitaliser les services et commerces de proximité		
					stopper la dispersion des pavillons, de l'urbanisation linéaire et la multiplication des zones d'activités		
					lutter contre la pollution lumineuse		
			Valoriser le patrimoine bâti de pays	Patrimoine bâti de pays	Requalifier les entrées de villages, les zones artisanales et commerciales et les espaces publics traditionnels		
					Préserver et restaurer le patrimoine bâti de pays (ferme, bergerie, cabanon pointu, mur de terrasse, lavoir, fontaine...)		
			Maitriser la dissémination de centrales photovoltaïques	Energie renouvelable	Controler et maitriser le développement de centrales PV Privilégier une démarche globale de transition énergétique Limiter les nouveaux projets aux lieux anthropisés		
			Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon	Paysage entre Lure et Jabron	Valoriser les panoramas vers les villages perchés et les reliefs régionaux (Luberon, montagne de Lure, Préalpes...)		
					Agriculture	Favoriser les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fauche et de pacage, truffière, ...) et respectueuses de l'environnement Restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords Intégrer les nouveaux bâtiments nécessaires à l'exploitation	
						Maitriser le développement des hangars PV Intégrer les retenues collinaires	
				Forêt	Développer la filière bois et une gestion forestière respectueuse des paysages et de la biodiversité		
				Cours d'eau	Préserver les cours d'eau, les ripisylves, les Zones Humides, les zones d'expansion des crues Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements		
La montagne de Lure	Atlas de paysage du département 04	Montagne de Lure	Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure	Paysage de montagne	Maintenir les milieux ouverts sur les pentes de la montagne de Lure et les pelouses d'altitude par pâturage et mesures agro-environnementales.		
			Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme	Agriculture	Préserver les polycultures de fond de vallée avec leur réseau de haies Lutter contre les friches et la consommation de terres agricoles par l'urbanisation Restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords Intégrer les nouveaux bâtiments et maitriser le développement de hangars PV		
					Réinvestir les centres anciens et stopper les extensions sous forme de lotissement	Centre ancien	Réinvestir les centres anciens Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et commerces de proximité Stopper la dispersion de pavillons et l'urbanisation linéaire lutter contre la pollution lumineuse Requalifier les entrées de village et les espaces publics traditionnels
							Valoriser le patrimoine bâti de pays
			Forêt	Développer la filière bois et une gestion forestière respectueuse des paysages et de la biodiversité			

Correspondance entre les Unités paysagères du territoire et celles des Atlas de Paysage 04/84

Identification des Structures Paysagères et des Objectifs de Qualités Paysagères

Le plateau d'Albion	atlas de paysage du département 84	Plateau de Sault	Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols		Enjeu de la gestion forestière des rebords boisés des reliefs (Monts de Vaulcuse au Sud)	
					Enjeu de l'avenir agricole et notamment de l'élevage ovin et caprin (suppression des pâturages, abandon de parcelles, enrichissement et risque de fermeture et perte de diversité du paysage).	
					Protection du patrimoine en pierre sèche	
			Valoriser les paysages fortement perçus		Profil contrastés des routes: de larges rubans (passage engins militaires) surdimensionné pour des routes peu fréquentées, mais aussi des routes sinueuses intégrées au relief dont le gabarit est à conserver.	
					Présence de tilleuls, amadiers et chataigniers en alignement de voirie ou isolés.	
	atlas de paysage du département 04	Plateaux de Haute- Provence	Maintenir l'identité rurale des polycultures (lavandin, céréales, paririe, olivette, truffière et châtaigneraie..)	Patrimoine local		Inventorier et préserver le patrimoine bâti de pays (cabanon, fernes, restanques...) et les arbres marqueurs du terroir (amandier, chêne, murier, olivier et châtaignier).
					Agriculture	
						Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords
						La culture du lavandin correspond à une image carte postale du département
					Encadrer la découverte touristique au moment de la floraison et de la récolte	
			Valoriser les centres anciens et le patrimoine bâti de pays	Centre ancien		Maitriser les points de vente directs entraînant un mitage le long des routes
						Intégrer les nouveaux bâtiments
						Maitriser le développement des hangars PV
						Préserver la silhouette des villages perchés
					Réinvestir les centres anciens	
			Maitriser l'implantation des centrales photovoltaïques en concurrence avec les espaces agricoles et naturels	Energie renouvelable		Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et commerces de proximité
						Stopper la dispersion des pavillons, de l'urbanisation linéaire
					Lutter contre la pollution lumineuse	
				Zone d'activités		Requalifier les entrées de villages et espaces publics traditionnels
						Controler et maitriser le développement de centrales PV
Paysage routier		Privilégier une démarche globale de transition énergétique				
		Limiter les nouveaux projets aux lieux anthropisés				
		Maitriser le développement de ZA et intégrer les zones existantes				
	Forêt			Maintenir le gabarit des routes sans élargissement standardisé		
				Préserver les premiers plans offrant de belles perspectives sur la montagne de Lure et les contreforts alpins		
	Cours d'eau		Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et de la biodiversité			
			Développer la filière bois et châtaigneraied'Albion			

					Préserver les cours d'eau, les ripisylves,
					Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements

Annexe 2 : Présentation du Plan de Paysage Luberon-Lure

De mars 2018 à septembre 2020, l'élaboration du Plan de Paysage a mobilisé plus de mille personnes : élus, professionnels, techniciens des collectivités, associations et habitants... autour de la réflexion sur le devenir des paysages de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure.

L'aboutissement de cette étude se matérialise par :

- La réalisation d'un diagnostic partagé pour poser l'état des lieux et définir les enjeux du territoire ;
- La définition des Objectifs de Qualité Paysagère qui découlent des enjeux identifiés précédemment et permettent d'élaborer une stratégie pour garantir la qualité des paysages de demain ;
- L'élaboration d'un programme d'actions pour planifier la mise en œuvre de ces objectifs, se donner des outils, des moyens et partager la tâche entre les acteurs du territoire. Il est composé de cinquante actions, dont vingt à l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure et trente à l'échelle des EPCI (5 actions par EPCI).

Les orientations et les actions ont été décidées et dimensionnées collectivement, avec l'appui des techniciens des collectivités, du Parc du Luberon, d'experts intervenants et d'associations participantes, et s'orientant vers les aspirations des populations qui ont émergé de la consultation, traduites par la sélection des enjeux prioritaires des EPCI.

La méthodologie d'élaboration du plan de paysage de Luberon-Lure s'est basée sur l'articulation de 3 échelles d'étude :

- l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure (RBLL), soit la globalité du territoire étudié
- l'échelle des EPCI, l'échelle administrative opérationnelle, soit 7 EPCI, dont 2 regroupés
- l'échelle d'un site ou d'une thématique, associé aux EPCI, soit 12 études de cas (2 par EPCI)

La démarche participative, qui s'est déroulée durant tout le projet, s'est appuyée sur :

- une **phase de consultation du grand public**. Pour animer cette phase, une série d'animations ont été menées sur chaque intercommunalité.



Parmi les animations proposées, il y a eu par EPCI une présence sur le marché pour chaque EPCI afin d'informer et d'échanger avec les habitants de cette étude et des enjeux paysagers, une présence lors d'événements festifs non organisés par le Parc afin de recueillir les perceptions à l'aide d'un jeu de rôle « paysage en jeu », deux géocaches accompagnant un site suivi par l'observatoire Photographique du Paysage permettant de sensibiliser à la question du paysage, son évolution et de donner envie de répondre à un questionnaire plus exhaustif sur les enjeux du paysage du territoire du parc, des randonnées accompagnées de lecture du paysage, le lancement d'un Observatoire Photographique du Paysage.

- **une phase de concertation aux acteurs du territoire sur chaque EPCI**, incluant une dimension locale à la gouvernance du projet (EPCI). Parmi les ateliers proposés, il y a eu des comités de pilotage locaux par EPCI pour chaque phase du projet ainsi qu'un séminaire rassembleur pour identifier les actions du programme d'actions.



Un projet lauréat du ministère en charge de l'environnement

Une démarche qui prend en compte
trois échelles



L'échelle du territoire Luberon-Lure

- 99 communes
- 245 000 hectares
- 193 210 habitants

L'échelle de chaque EPCI
(7 EPCI)

L'échelle locale
sur plusieurs sites

2013

1 200 participations des habitants et partenaires institutionnels autour de 8 dispositifs :

animation marché, géocaching, questionnaire, lecture de paysage, jeux de rôles, événements festifs, observatoire photo, comité de pilotage local, séminaire « Action ! »



Des étapes validées par les EPCI

Une démarche de dialogue citoyen

2018
2019

Validation du plan de paysage Luberon-Lure

Une boîte à outils composée de **50 fiches-actions thématiques** (problématiques de l'eau, énergie, route, forêt, agriculture...) pour s'adapter au changement climatique et prendre soin de nos paysages.



2020

Programme d'actions du Plan de Paysage Luberon-Lure

[illegible]



Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean-Jaurès
BP122
84404 Apt Cedex

04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr



Photo de couverture : Stéphane LEGAL, PNRL

parcduluberon.fr